

RAPPORT ANNUEL 2025

Comprendre nos déchets
pour mieux agir ensemble



Juin 2026

SOMMAIRE

01	PRÉSENTATION DU SYNDICAT	4	03	INDICATEURS FINANCIERS	32
	Faits marquants de l'année	5		Le bilan financier	33
	Historique & compétences	6		Évolution et comparaison des coûts	34
	Les modalités d'exploitation du service	6			
	Territoire du Syndicat	7			
	Gouvernance politique	8			
	Organigramme des services	9			
	Effectifs et services	9			
	Politique sociale et RH - chiffres clés	10			
02	INDICATEURS TECHNIQUES	11	04	PIÈCES ANNEXES	36
	Réduction des déchets à la source	12		Performances par EPCI - OMA	37
	Qui a t-il dans nos poubelles ?	17		Fréquences de collectes en porte-à-porte	38
	Collecte séparées	18		Tonnages et flux collectés en déchèteries	39
	Collecte en déchèteries	20		Tableau des unités de traitement	40
	Ordures Ménagères Résiduelles	24		Matrice des coûts	41
	Récapitulatif général des tonnages	26		Résultats de collectes OMA - SMND	42
	Relations usagers	27		Résultats de collectes OMA - CAPI	43
	Les unités de traitement	28		Résultats de collectes OMA - CCEL	44
	Les modes de traitement	29		Résultats de collectes OMA - COLL'in	45
	Synthèse de la gestion des flux des déchets	30		Glossaire	46

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DDE GESTION DES DÉCHETS ANNÉE 2025

ÉTABLI CONFORMÉMENT AU DÉCRET N° 2015-1827
DU 30 DÉCEMBRE 2015

Conformément à la loi, le présent rapport ne reprend que les données dont le Syndicat Mixte assure la compétence. Il appartient à chaque collectivité membre du SMND de présenter à son instance les données du présent rapport, mais également le cas échéant à l'ensemble de la filière de gestion des déchets ménagers utilisée par la collectivité et les indicateurs correspondants.



Éditeur : Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND)
Réalisation : Service communication – SMND
Crédits visuels : Photos : SMND, Benoît Gillardeau
Visuels d'arrière-plan : Adobe Stock
Contact : respcom@smnd.fr – www.smnd.fr

PRÉSENTATION DU SYNDICAT

Faits marquants de l'année



01

EXPÉRIMENTATION BIODÉCHETS

Un an après son lancement, la collecte des biodéchets affiche des résultats encourageants, avec une forte satisfaction des usagers, une participation en progression et une qualité de tri conforme aux exigences de compostage. Depuis janvier 2026, le déploiement se poursuit sur de nouvelles communes et en habitat collectif, confirmant la montée en puissance de ce service sur le territoire.



02

EXPÉRIMENTATION INVERSIONS DE FRÉQUENCES DE COLLECTES

Mises en place dans 5 communes en 2025, les inversions de fréquence de collecte ont permis de réduire les ordures ménagères résiduelles (-11,7 %) tout en augmentant la collecte sélective (+17,4 %). Ces résultats confirment l'impact positif de l'adaptation des rythmes de collecte sur le tri des déchets. Fort de ce bilan encourageant, le dispositif sera étendu à 11 nouvelles communes en 2026.



03

NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE

En 2025, le SMND a déployé sa nouvelle charte graphique afin d'affirmer une identité visuelle plus moderne, lisible et cohérente, avec un parti pris de haute visibilité. Cette nouvelle image se décline progressivement sur l'ensemble des supports de communication, les véhicules de collecte, la signalétique des déchèteries et les différents outils destinés aux usagers.



04

ESPACE DE RÉEMPLOI

Inauguré le 31 mars 2025, le premier espace de réemploi du SMND à la déchèterie de Villefontaine encourage le don et la seconde vie des objets encore utilisables. Ce projet vise à réduire les déchets, limiter le gaspillage et soutenir l'économie circulaire. Les objets déposés sont triés puis redistribués via des acteurs de l'ESS du territoire partenaires.



05

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Les 11 et 12 avril 2025, le SMND a ouvert ses portes au public et aux scolaires pour faire découvrir ses métiers, ses équipements et les coulisses de la gestion des déchets. Au programme : animations pédagogiques, prévention des déchets, compostage, réparation, recycl'art, valorisation et rencontres avec les agents. Deux journées conviviales pour sensibiliser, échanger et rapprocher le service public des habitants.



06

NOUVEAU GUIDE DU TRI

Afin d'accompagner les habitants dans leurs gestes de tri, le SMND a entièrement repensé son guide du tri en 2025. Plus clair, plus visuel et enrichi de conseils pratiques, ce nouvel outil facilite le tri au quotidien. Disponible en version papier et numérique, il constitue un support de référence pour les usagers.

Historique & compétences

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné a été officiellement créé par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2000, par transformation du SIVOM d'Heyrieux – La Verpillière, structure intercommunale fondée en 1949. Il s'agit d'un établissement public local, administré par les élus des collectivités membres, en charge du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Depuis la modification de ses statuts en 2003, le Syndicat exerce exclusivement la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés ». Son action s'inscrit à la fois dans le cadre défini par la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets, et dans le respect des obligations réglementaires et environnementales en constante évolution.



collecte dans les années 70 - archives SMND

L'organisation des activités repose aujourd'hui sur quatre grands pôles :

- Réduction des déchets à la source,
- Collecte sélective des recyclables,
- Gestion des déchèteries,
- Collecte des ordures ménagères résiduelles.

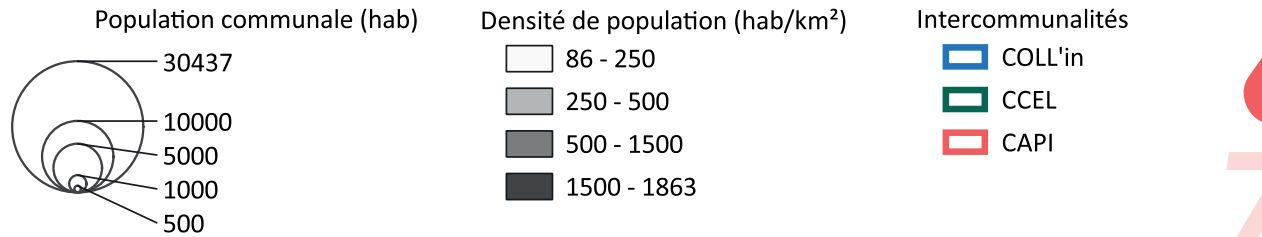
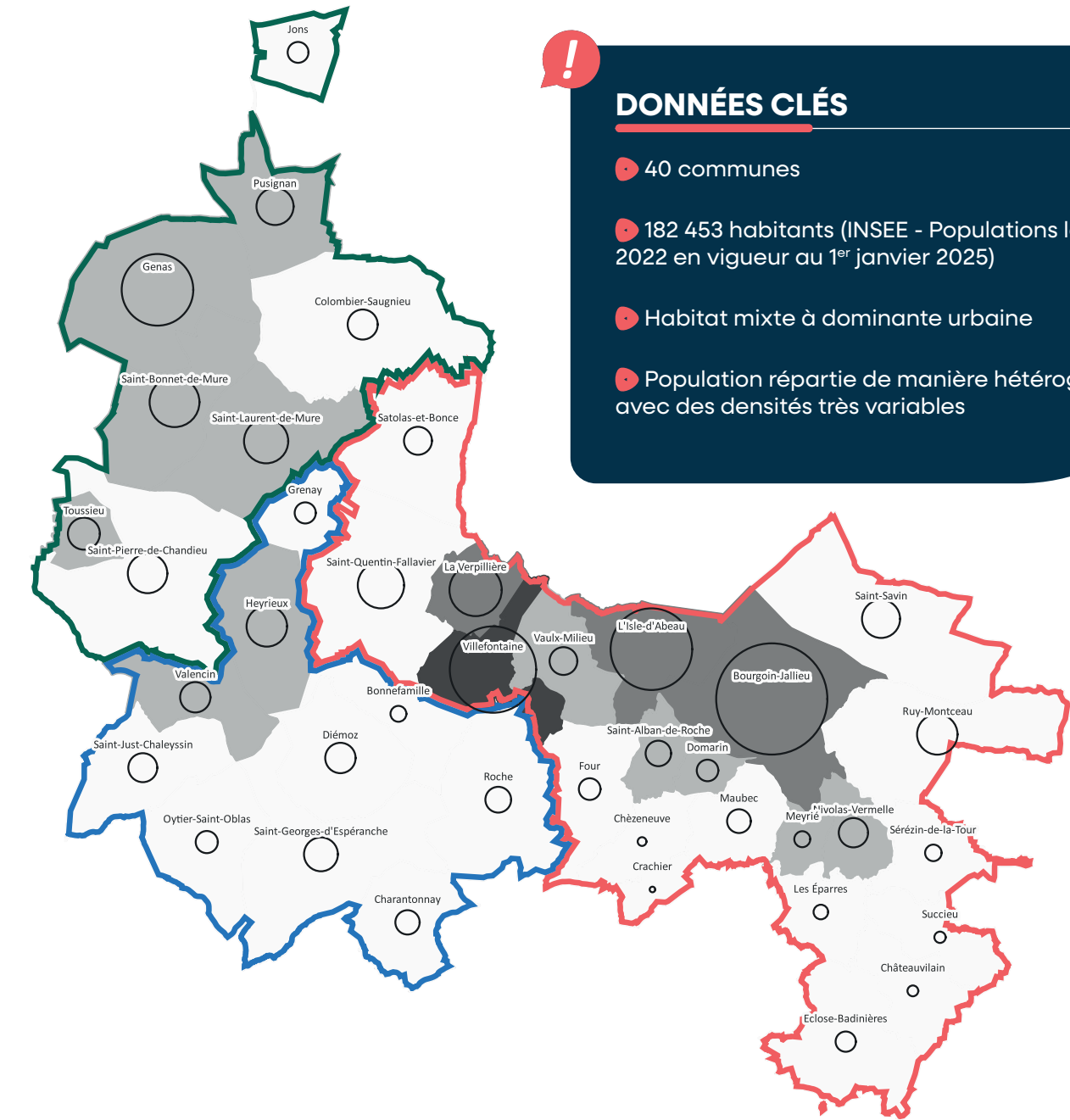
Les modalités d'exploitation du service

DOMAINE	ACTIVITÉS	MODE D'EXPLOITATION
PRÉVENTION DES DÉCHETS	SENSIBILISATION TOUS PUBLICS	RÉGIE DIRECTE OU PRESTATIONS SUR DES CAS PARTICULIERS
	COLLECTE BIODÉCHETS	RÉGIE DIRECTE POUR 6 COMMUNES
	TRAITEMENT BIODÉCHETS	MARCHÉ DE SERVICE SOCIÉTÉS LES ALCHEMISTES ET VALTERRA
	COLLECTE EMBALLAGES ET PAPIERS-JOURNAUX	RÉGIE DIRECTE POUR 40 COMMUNES
	TRAITEMENT EMBALLAGES ET PAPIERS-JOURNAUX	MARCHÉ DE SERVICE SOCIÉTÉS SUEZ/ PAPREC
	COLLECTE VERRE	RÉGIE DIRECTE POUR 40 COMMUNES
	TRAITEMENT VERRE	OI MANUFACTURING DÉSIGNÉ PAR CONTRAT ÉCO-EMBALLAGES
	COLLECTE CARTONS	RÉGIE DIRECTE POUR 40 COMMUNES
COLLECTES SÉPARÉES	TRAITEMENT CARTONS	MARCHÉ DE SERVICE SOCIÉTÉ SUEZ
	GESTION, TRANSPORT ET GARDIENNAGE	RÉGIE DIRECTE OU PRESTATIONS SUR DES CAS PARTICULIERS
DÉCHÈTERIES	TRAITEMENT	CF. TABLEAU PAGE 30
ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE	RÉGIE DIRECTE POUR 40 COMMUNES
	TRAITEMENT	COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE AU SITOM

Territoire du Syndicat

Le territoire d'intervention du SMND couvre en 2025 les Communautés de Communes et d'Agglomération suivantes :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS (CCEL)	COLLINES ISÈRE NORD COMMUNAUTÉ (COLL'IN)	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTE DE L'ISÈRE (CAPI)
8 COMMUNES 43 117 HABITANTS	10 COMMUNES 25 906 HABITANTS	22 COMMUNES 113 430 HABITANTS



Gouvernance politique

LE BUREAU

Le Bureau exécutif du Syndicat est composé d'un Président et de 5 Vice-présidents élus par le Comité Syndical en son sein.

Le Bureau est en place depuis septembre 2020. Il règle des affaires courantes sous le contrôle du Comité Syndical.



Michel FAYET
Président du SMND



Pierre MARMONIER
1^{er} Vice-président
Finances et Marchés publics, Moyens généraux, (NTIC, informatique, assurance) et Parc roulant



Patrick ROSET
2^{ème} Vice-président
Ressources Humaines et Prévention des risques professionnels



Céline DEBES
3^{ème} Vice-présidente
Prévention des déchets, Communication, Projets innovants et citoyens



Patrick FIORINI
4^{ème} Vice-président
Déchèteries (Nouveaux projets et restructuration de déchèteries, nouvelles filières en déchèteries), Travaux de maintenance générale

en remplacement de M. Claude VILLARD



Patrick CASTAING
5^{ème} Vice-président
Gestion et évolution des collectes (ordures ménagères, collectes sélectives) et Implantations des points d'apports volontaires

Les élections municipales de 2026 marquent l'installation d'une nouvelle équipe d'élus au SMND.

LE COMITÉ

Le Comité Syndical compte 21 délégués titulaires et 21 délégués suppléants. Chacune des trois intercommunalités y est représentée par plusieurs élus. Le Comité Syndical est l'organe délibérant de la collectivité. Il vote le budget, les tarifs et toutes les délibérations relatives à la gestion

de la structure. Il donne les orientations et objectifs pour la mise en œuvre des missions du syndicat. Le Comité élit en son sein les membres du Bureau. Cette assemblée délibérante se réunit à raison de 4 séances obligatoires par an.

LE DIALOGUE AVEC LES EPCI MEMBRES

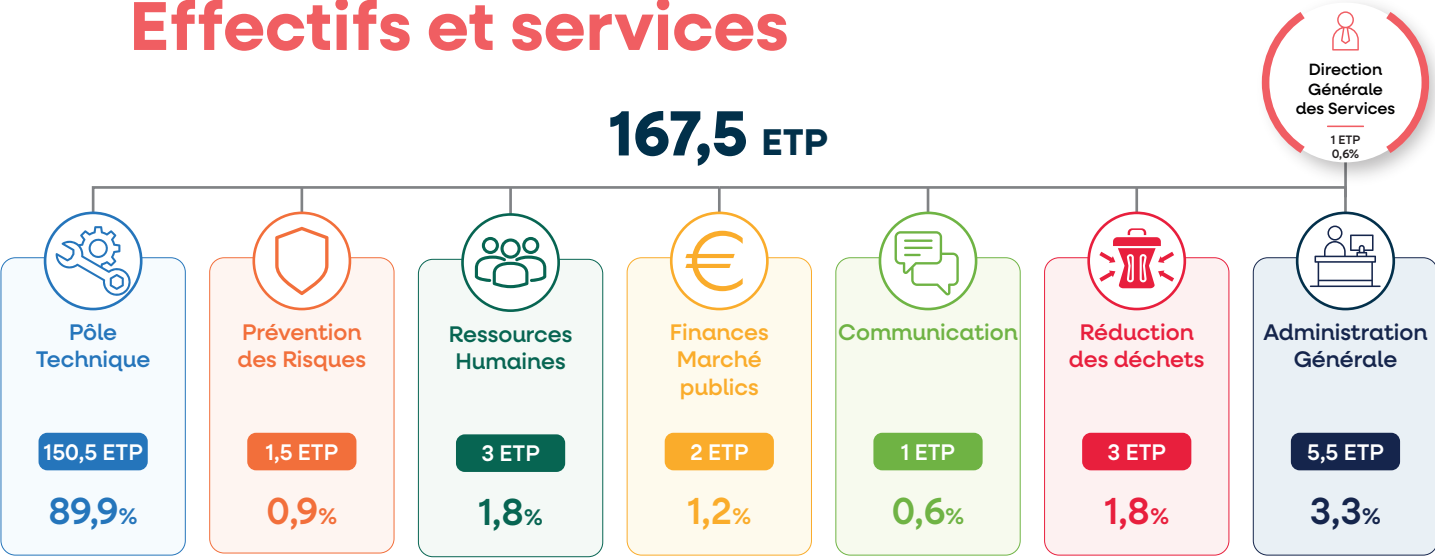
Le SMND organise des réunions avec les représentants des EPCI membres afin de favoriser le dialogue et le partage des diagnostics.

Ces échanges permettent de coordonner les projets et de construire une politique de

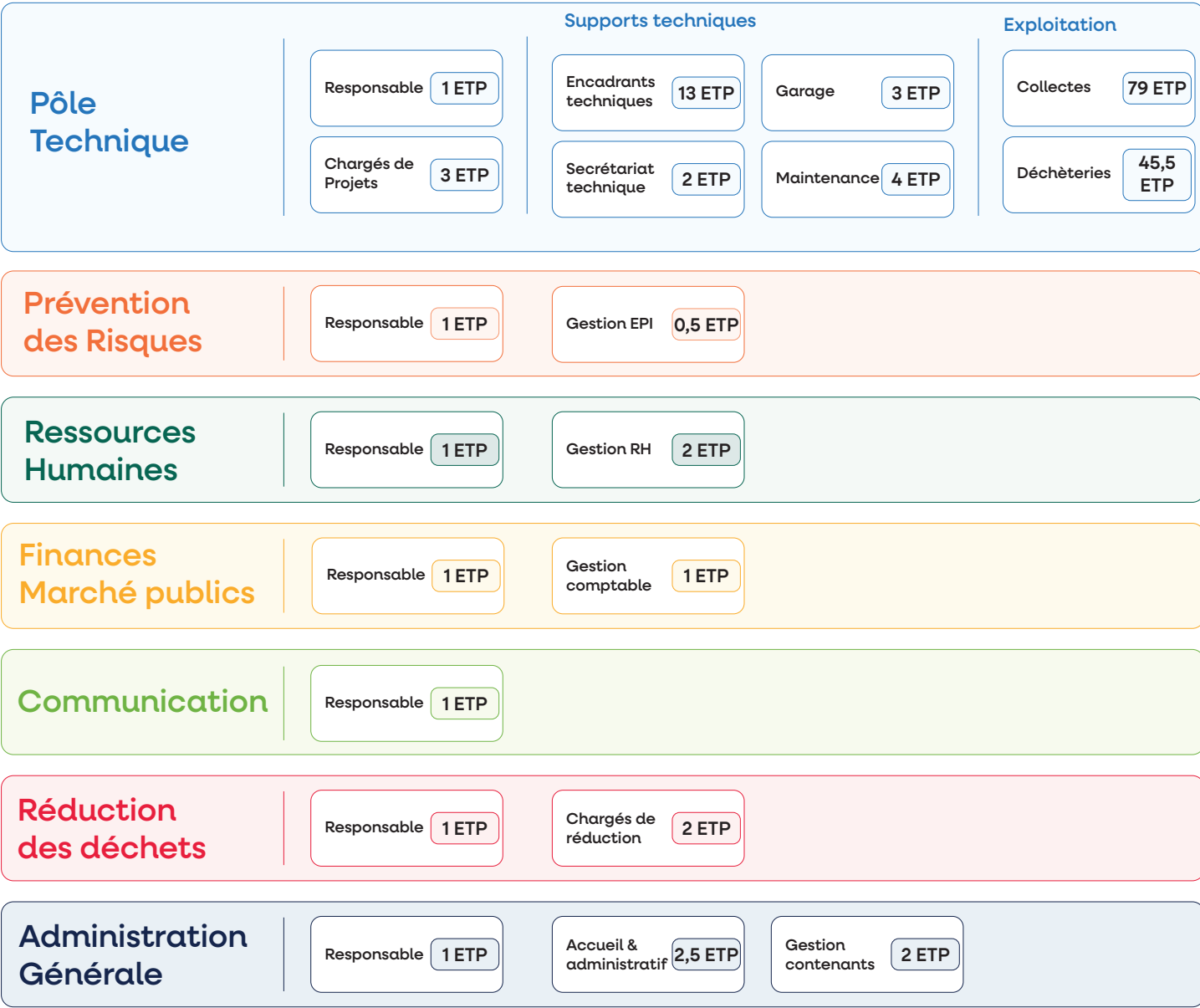
gestion des déchets cohérente à l'échelle du territoire.

Un Comité de pilotage stratégique réunit régulièrement les présidents des EPCI et du SMND pour définir les grandes orientations du service public de gestion des déchets.

Effectifs et services



Détail par pôle/service

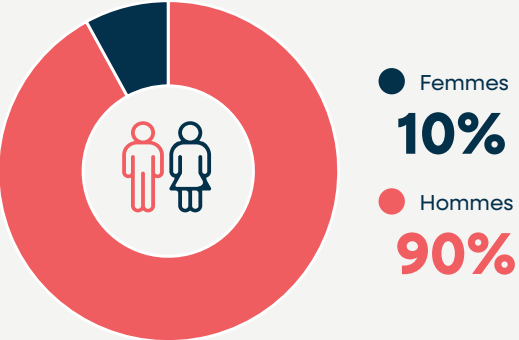


Politique sociale et RH

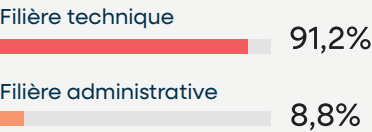
- chiffres clés

COMPOSITION DES EFFECTIFS

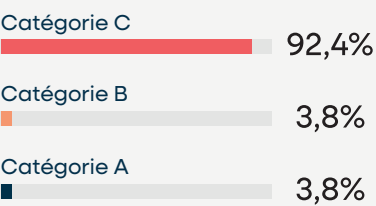
RÉPARTITION PAR GENRE



RÉPARTITION PAR FILIÈRE



RÉPARTITION PAR CATÉGORIE





62 %

des effectifs formés

soit 106 agents
638 heures cumulées



47,6 ans

âge moyen des agents

SÉCURITÉ AU TRAVAIL



65

secouristes du travail
sur l'ensemble des sites



95%

des accidents
concernent les métiers
opérationnels (collecte,
déchèteries, maintenance)



-67%

de jours d'arrêt
383 jours contre
1 172 en 2024

INDICATEURS TECHNIQUES

Réduction des déchets à la source

LA HIÉRARCHIE DES MODES DE TRAITEMENT

Cette hiérarchie traduit l'ordre de priorité d'une gestion des déchets plus durable et responsable.



Le meilleur déchets reste celui que l'on ne produit pas.



01

PRÉVENTION

Éviter l'extraction de matières premières naturelles en minimisant la création de déchets dès le départ.

02

RÉEMPLOI & RÉUTILISATION

Donner une seconde vie aux produits pour le même usage ou en les détournant de leur usage initial pour de nouvelles applications.

03

VALORISATION MATIÈRE & ORGANIQUE

Transformer les déchets en nouvelles matières ou produits.

04

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Utiliser les déchets pour produire de la chaleur ou de l'énergie.

05

ÉLIMINATION

Dernier recours, la mise en décharge.

LE PLPDMA 2023-2028

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des déchets, le SMND met en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) couvrant la période 2023-2028. Ce programme constitue la feuille de route territoriale en matière de prévention des déchets et vise à réduire durablement la production de déchets sur notre territoire.

Élaboré en concertation avec les acteurs locaux, les collectivités membres et les partenaires institutionnels, le PLPDMA fixe des objectifs ambitieux de réduction des déchets, en cohérence avec les orientations nationales et régionales en matière d'économie circulaire et de transition écologique.

La Commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA s'est réunie le 3 décembre 2025 afin de présenter les résultats de l'année 2024, de faire le point sur les actions engagées, d'évaluer l'avancement du plan d'actions et, le cas échéant, d'envisager sa réorientation.

Le suivi régulier des actions et des indicateurs permettra d'évaluer l'efficacité du programme et d'adapter les actions engagées. À travers ce PLPDMA, le Syndicat réaffirme son engagement en faveur de la prévention des déchets, levier essentiel pour réduire l'impact environnemental et maîtriser les coûts du service public de gestion des déchets.

OBJECTIFS 2028



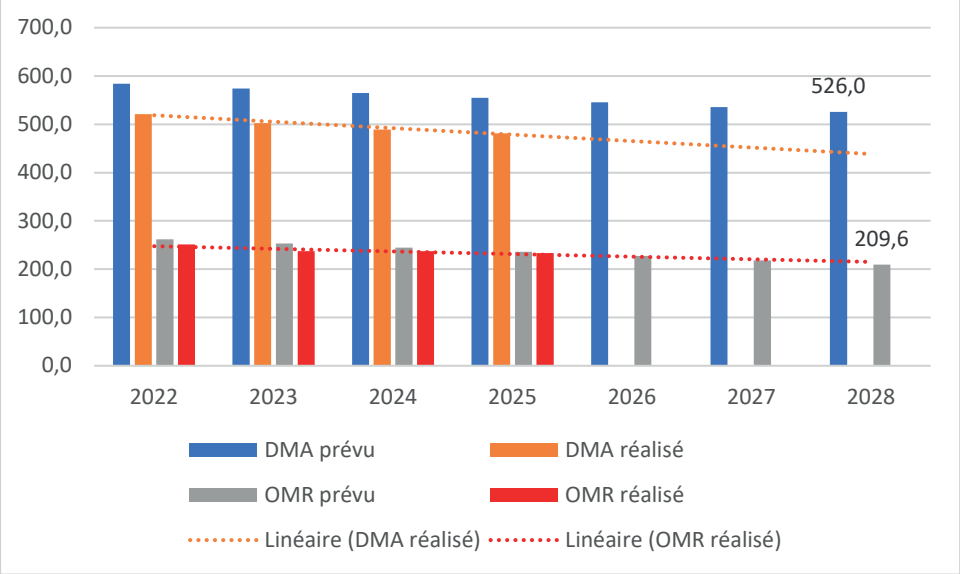
-20%
pour les OMR



-10%
pour les DMA

Baisse de 20 % du ratio d'OMR entre 2022 et 2028 (= atteindre ou faire moins de 210 kg.hab. en 2028)

Baisse de 10 % du ratio de DMA entre 2022 et 2028 (= atteindre ou faire moins de 526 kg/hab. en 2028)



LES AXES STRATÉGIQUES DU PLPDMA ET LES ACTIONS ASSOCIÉES

Les 7 axes stratégiques

1. ÉCO-EXEMPLARITÉ
montrer l'exemple et inciter à l'action

2. SENSIBILISATION DES PUBLICS
informer, et faire changer les comportements

3. GASPILLAGE ALIMENTAIRE
réduire le gaspillage à chaque étape

4. BIODÉCHETS ET DÉCHETS VERTS
favoriser une gestion domestique

5. DURÉE DE VIE DES PRODUITS
réparer, donner, échanger pour moins jeter

6. CONSOMMATION RESPONSABLE
acheter mieux, consommer moins

7. DÉCHETS DES ENTREPRISES
accompagner les acteurs économiques

Les tonnages évités

Les actions associées

1,8t Réduire la production de déchets dans les bureaux du SMND, des EPCI et des communes

130kg Développer l'évènementiel éco-responsable

143t Mener une communication de proximité pour sensibiliser les habitants aux enjeux de la prévention

NON CHIFFRABLE Créer des outils et supports variés de communication

86t Éduquer les scolaires à la prévention des déchets

25.3t Réduire le gaspillage alimentaire et supprimer les barquettes en plastique jetables dans la restauration collective

55,7t Renforcer la distribution de composteurs individuels

30,8t Renforcer le déploiement de sites de compostage collectif

15,5t Former les usagers à la pratique du compostage

383t Prêter des broyeurs de déchets verts aux habitants et encourager la gestion de proximité des déchets verts

NON CHIFFRABLE Visibiliser les acteurs locaux dans les domaines de la réparation, du réemploi et de la consommation responsable

6,3t Développer les espaces de réemploi en déchèterie

1,1t Encourager les changements de comportement à travers des ateliers pratiques et des propositions de défis

58,7 Diminuer la distribution d'imprimés publicitaires

0t Accompagner et valoriser les commerçants « assimilés » dans la réduction de leurs déchets*

*action non commencée en 2025

ETIMATION GLOBALE DE RÉDUCTION sur 2025

807 t

soit 4,4 kg/hab/an

Données 2025

8 575 gobelets prêtés lors de 18 manifestations

Zone éco-exemplaire devant le SMND, support de sensibilisation

5 953 foyers sensibilisés lors d'opérations de porte-à-porte

7 stands lors d'événements grand public

Un nouveau guide du tri et de la prévention

Une équipe d'éco-animateurs à venir sur 2026

3 182 élèves sensibilisés lors d'interventions scolaires

5 établissements scolaires accompagnés pour améliorer le gaspillage alimentaire

Un nouveau stand pour sensibiliser au gaspillage alimentaire

127,7 heures d'utilisation pour les 6 broyeurs subventionnés

571 composteurs individuels/ lombricomposteurs en 2025

14 nouveaux sites de compostages collectifs

21 formations et 319 personnes formées aux techniques du compostage

Possibilité de s'équiper d'une grille anti-rongeur

42 acteurs locaux référencés sur la plateforme en ligne

Nouvelle zone de réemploi à la déchèterie de Villefontaine depuis avril 2025.

2 350 stop-pubs distribués

Troc en fête 2025 : 66 participants

6 ateliers zéro déchets, pour 122 participants. Nouveauté : Ateliers furoshiki proposé pour les fêtes.

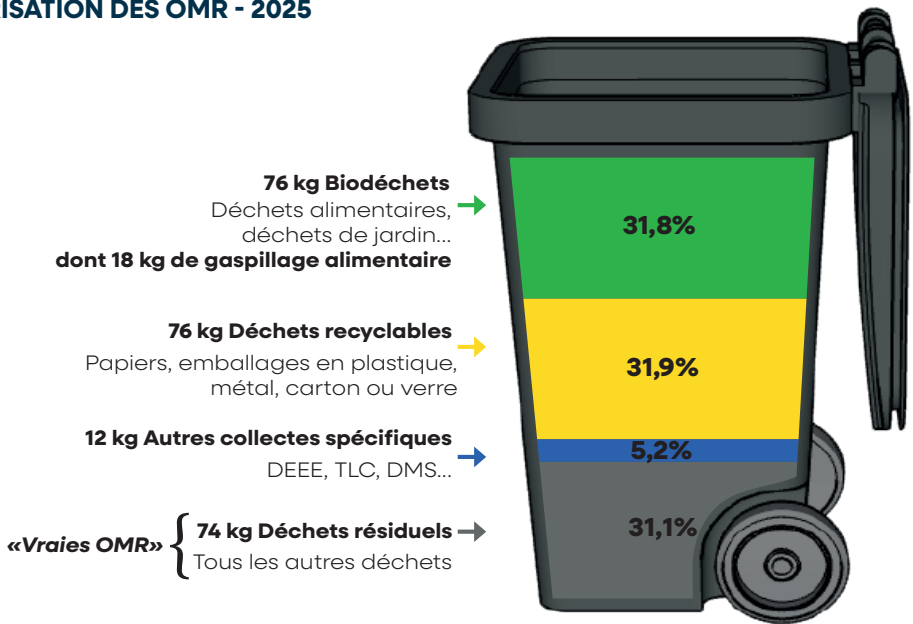


Qu'y a t-il dans nos poubelles ?

L'analyse des flux de déchets met en évidence une part encore significative de déchets mal orientés. En 2025, les non-conformités représentaient presque **30%** dans les bacs jaunes et quasiment **17%** dans les conteneurs jaunes, limitant la performance du tri. Par ailleurs, la caractérisation des ordures ménagères résiduelles révèle que **68,9%** des déchets présents pourraient être orientés vers d'autres filières, en particulier le recyclage ou le compostage. Au global pour ces deux flux, **63,3%** des tonnages collectés font l'objet d'une erreur de destination.

Ces données soulignent la nécessité de poursuivre les efforts de sensibilisation et d'accompagnement des usagers.

CARACTÉRISATION DES OMR - 2025



TAUX DE REFUS DES COLLECTES EMBALLAGES-PAPIERS



29,4%
de refus



16,8%
de refus

Près de
2/3
des déchets sont encore mal triés
entre les flux OMR et emballages-papiers, entraînant des coûts évitables pour la collectivité.

Collectes séparées

Notre collectivité s'est engagée dès 1998 dans la mise en place de la collecte sélective des emballages et papiers, en partenariat avec l'éco-organisme CITEO. Depuis, le dispositif s'est progressivement étendu à d'autres flux de déchets.

LES MATÉRIAUX TRIÉS



Le verre



Les emballages et papiers



Les cartons



Les biodéchets sur certaines communes



Depuis le **1^{er} janvier 2022**, un tournant important a été opéré dans la gestion des déchets d'emballages avec la généralisation de l'extension des consignes de tri. Désormais, tous les emballages plastiques - y compris les pots, barquettes et films - doivent être déposés dans le bac ou le point d'apport dédié aux recyclables. Ce changement vise à simplifier le geste de tri des usagers et à détourner un volume significatif de déchets de la poubelle grise.



LES MODES DE COLLECTE

L'ensemble du territoire est desservi par la collecte sélective suivant les deux modes de fonctionnement :



Soit en apport volontaire total (22 communes pour 43 472 hab).



Soit en porte à porte pour les emballages et papiers-journaux avec une collecte en apport volontaire pour le verre et les cartons voire les biodéchets. Ce mode mixte concerne 18 communes pour 138 981 habitants.

Parallèlement aux extensions de consignes, le schéma de collecte a évolué dans les communes en apport volontaire : les papiers sont désormais collectés avec les emballages dans un même silo. Ce nouveau flux, qui regroupe papiers et emballages légers, est désigné sous le terme de « multimatériaux ».



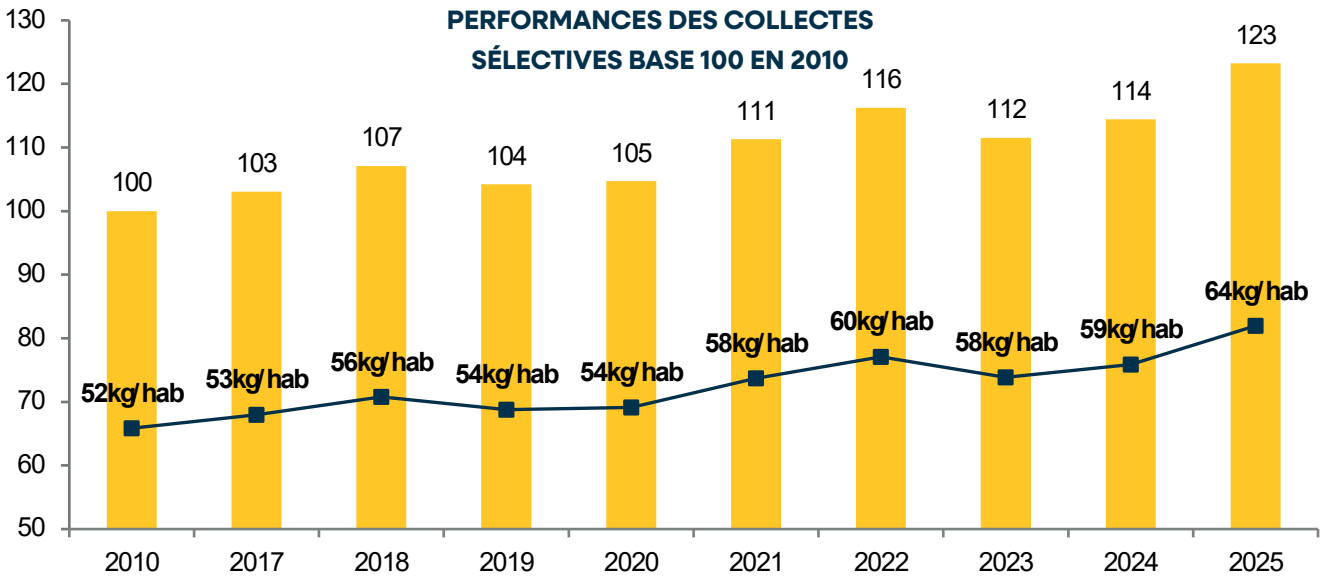
PRÉCONISATION DE CITEO



1 PAV pour 250 hab. en zone rurale



1 PAV pour 450 hab. en zone urbaine



! Voir les annexes au rapport pour le détail des données par intercommunalité

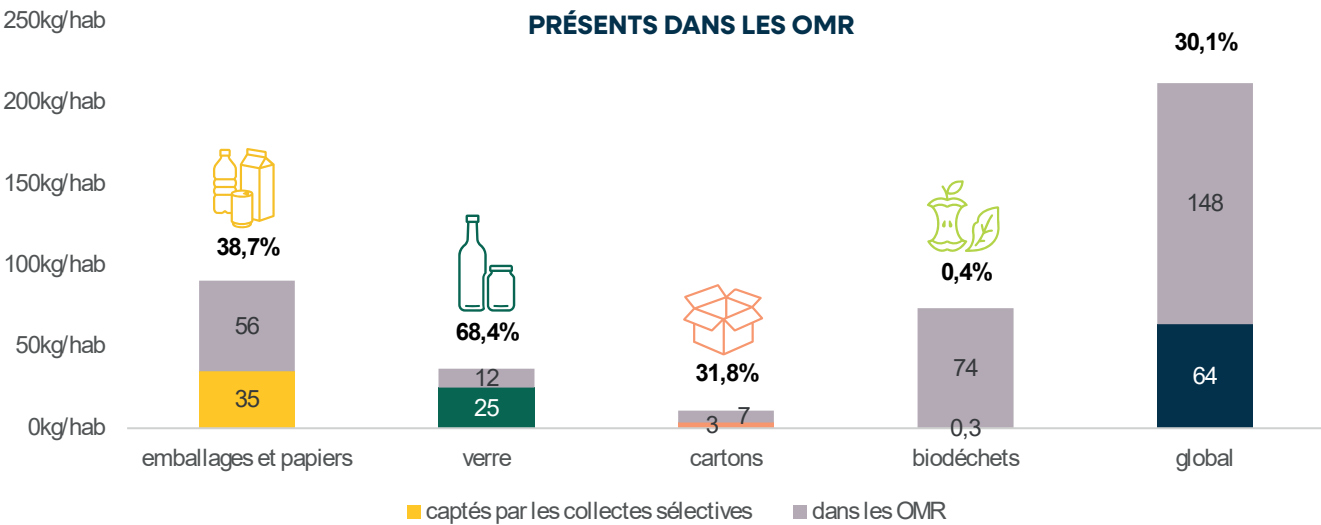


148 kg

par habitant par an de déchets recyclables/compostables à récupérer dans les Ordures Ménagères Résiduelles, contre 65 kg captés aujourd'hui par les collectes sélectives. 50 % de ce gisement est composé de biodéchets.

11 672t de collectes séparées sur 2025

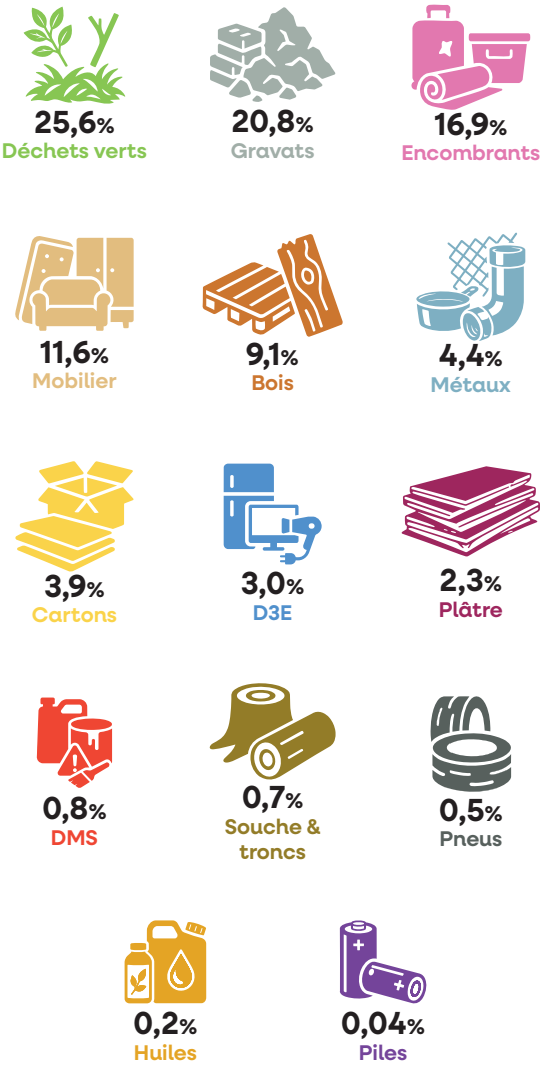
GISEMENTS CAPTÉS ET POTENTIELS ENCORE PRÉSENTS DANS LES OMR



Collecte en déchèteries

La déchèterie est un service public essentiel qui permet aux habitants de se débarrasser de leurs déchets volumineux, encombrants ou dangereux, non pris en charge par les collectes traditionnelles.

LES DÉCHETS TRIÉS ET PROPORTION DES FLUX



BON À SAVOIR

Les distributeurs de certains produits soumis à responsabilité élargie du producteur (D3E, piles et accumulateurs, DMS, mobilier...) doivent reprendre sans frais les produits usagés dont les consommateurs se défont. Il existe 2 types de reprises : la reprise « 1 pour 1 », concernant l'achat d'un produit équivalent par le consommateur, et la reprise sans obligation d'achat.

Cette collecte en point de vente constitue une alternative aux passages en déchèteries.

FONCTIONNEMENT

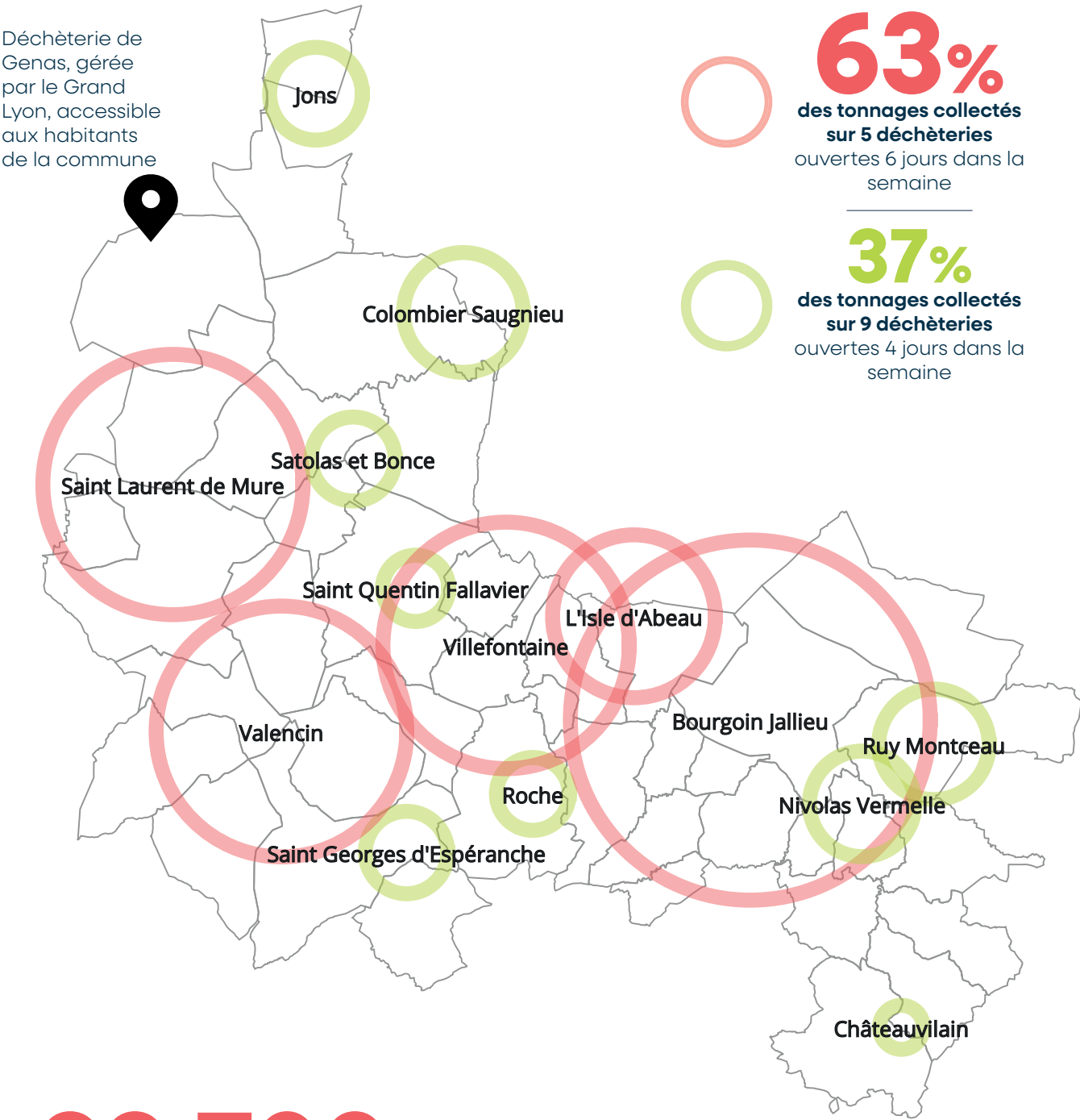
Le SMND met à disposition des habitants un réseau de 14 déchèteries permettant de déposer les déchets occasionnels qui ne peuvent pas être pris en charge par les collectes classiques, en raison de leur nature, de leur volume ou de leur dangerosité.

Les déchèteries publiques ont pour vocation première de **répondre aux besoins des ménages habitants sur le territoire.**

Pour garantir cet usage prioritaire, chaque déchèterie est équipée d'un système d'identification des usagers afin de suivre et encadrer les apports. Ce dispositif permet notamment de distinguer les usages des particuliers et des professionnels, ces derniers étant invités à privilégier les filières et équipements adaptés à leurs besoins.

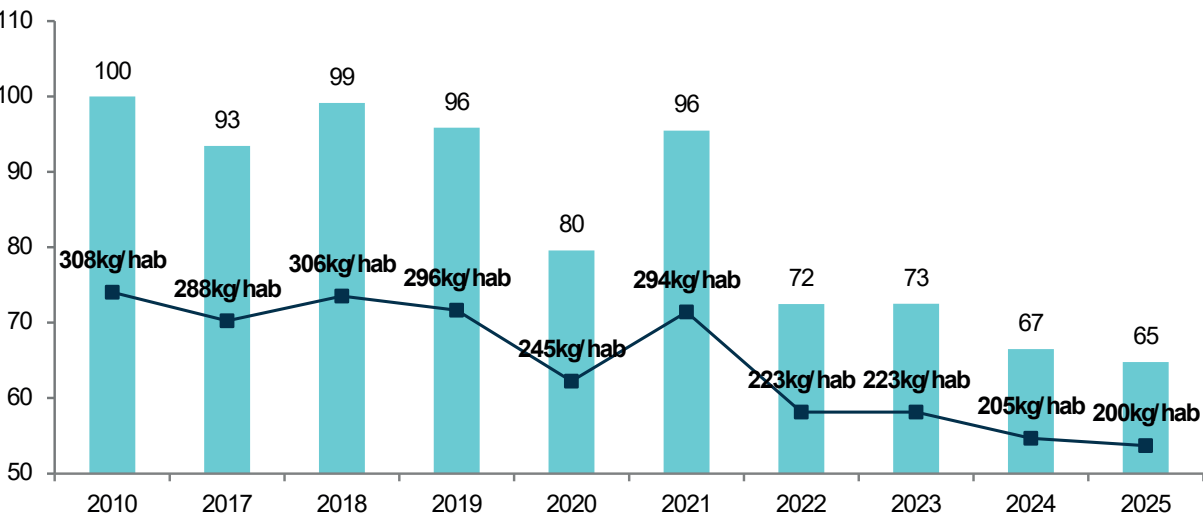
Après inscription, chaque foyer dispose de 36 crédits gratuits par an, valables du 1^{er} janvier au 31 décembre. À chaque passage, un nombre de crédits est déduit selon le type de véhicule utilisé. Au-delà du quota annuel, une facturation est appliquée en fonction du gabarit du véhicule.

EMPLACEMENTS DES SITES ET TONNAGES COLLECTÉS



33 702t
collectées en déchèteries
sur 2025

PRODUCTION DE DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES
BASE 100 EN 2010

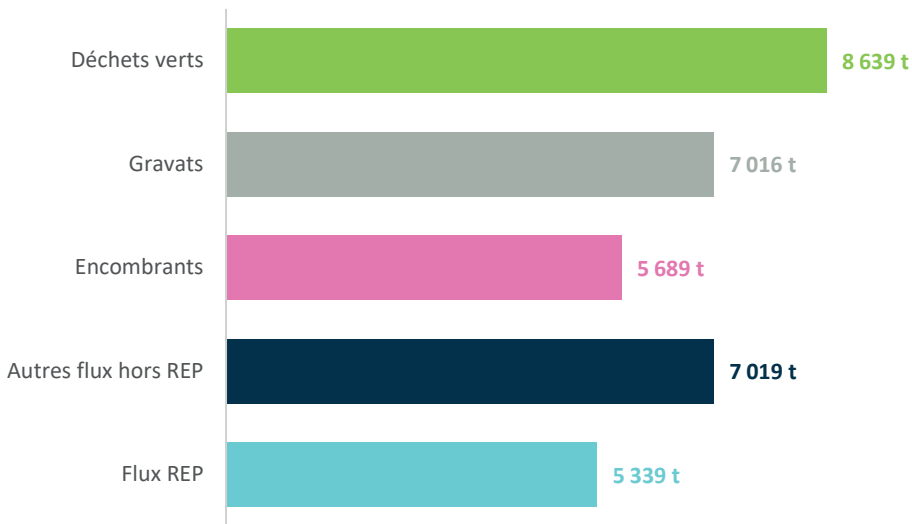


EN 2020
Fermetures temporaires des déchèteries liées à la crise sanitaire de COVID-19.



DEPUIS 2022
Mis en place de la facturation des apports professionnels, qui contribue à une diminution significative des volumes déposés par ce public.

RÉPARTITION DES PRINCIPAUX FLUX EN DÉCHÈTERIES



Près de
2/3
des apports en déchèteries
sont des déchets
verts, gravats ou
encombrants



Voir les annexes au rapport pour le détail des données

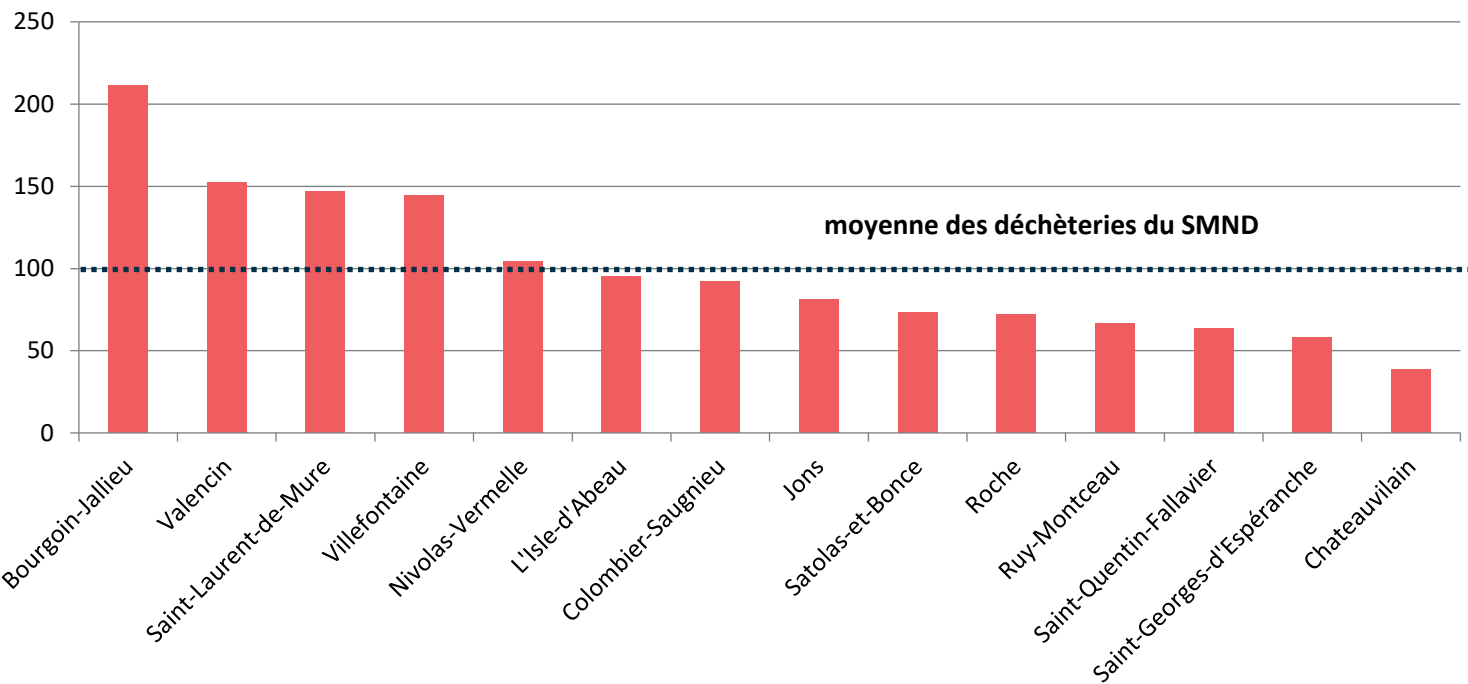
Pour les flux soumis à REP (équipements électriques, meubles, déchets chimiques, etc.), la collecte en déchèterie bénéficie d'aides financières et logistiques apportées par les éco-organismes agréés, en contrepartie d'objectifs de reprise et de valorisation.

Les flux hors REP restent intégralement à la charge de la collectivité, ce qui implique un suivi particulier en termes de coût/prix de rachat et de performance.

FRÉQUENTATION

Chaque déchèterie dispose cependant de ses propres horaires dont l'amplitude d'ouverture varie très fortement selon les sites : les cinq principales déchèteries ouvrent 6 jours par semaine contre 4 jours pour les 9 autres. En associant ce paramètre

avec les tonnages collectés, il est possible d'établir un indice traduisant l'intensité de l'utilisation des équipements. Cet indice de base 100 pour la moyenne des déchèteries est obtenu en divisant les tonnages collectés par le temps d'ouverture.



Ordures Ménagères Résiduelles

Les Ordures Ménagères Résiduelles regroupent les déchets qui ne peuvent pas être triés ou valorisés dans les filières existantes. La réduction de ces déchets constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les collectivités en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

LES DÉCHETS CONCERNÉS

Les ordures ménagères résiduelles regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages qui ne peuvent pas être orientés vers les filières de tri existantes. Réduire les OMR constitue un enjeu environnemental et économique majeur : cela permet de limiter les volumes incinérés et de maîtriser les coûts de traitement. L'amélioration des collectes séparées et le développement de pratiques de prévention sont essentiels.

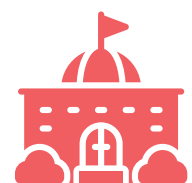
LES MODES DE COLLECTE

La collecte des OMR s'adapte aux caractéristiques du territoire : principalement en porte-à-porte, mais aussi en points de regroupement dans certains secteurs (lotissements, hameaux, zones isolées). Le SMND développe également, avec les communes et les bailleurs, des points de collecte en apport volontaire via des conteneurs enterrés, qui représentent près de 10 % des tonnages collectés.

42 463t
d'OMR collectées sur 2025

OPTIMISATION ET EXPÉRIMENTATION

Un rééquilibrage au profit de la collecte des emballages et papiers a été mené sur 5 communes pilotes en 2025. Les résultats observés confirment l'impact positif de cette évolution : les OMR diminuent de 12,2% par habitant tandis que les emballages et papiers progressent de 16,8%. Sur les autres communes du territoire, les évolutions sont respectivement de -1,1% et +1,7%, confirmant l'effet de l'expérimentation sur les pratiques de tri.



5 COMMUNES TESTÉES

Colombier-Saugnieu • Saint-Georges-d'Espéranche • Vaulx-Milieu
Saint-Just-Chaleyssin • Toussieu

entre 2024 et 2025

OMR
par habitant

-12,2%

sur les 5 communes testées

**EMBALLAGES
PAPIERS**
par habitant

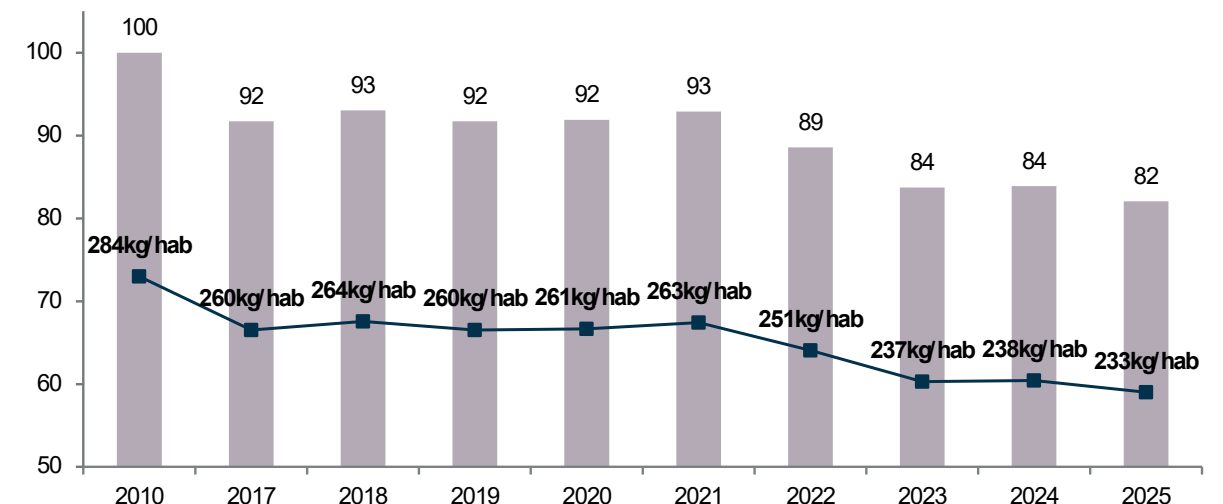
+16,8%

Comparaison avec le reste du territoire

-1,1% | +1,7%

sur les 35 autres communes

PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES BASE 100 EN 2010



Voir les annexes au rapport pour le détail des données par intercommunalité



CARACTÉRISATION 2025 :

Les résultats issus de la campagne de caractérisation 2025 montrent que sur les 238 kg d'ordures ménagères résiduelles produits en moyenne par habitant et par an sur le territoire du SMND, **seul un petit tiers relève réellement de ce flux**. Le reste pourrait être orienté vers des filières de valorisation matière ou organique : emballages, papiers, verre, biodéchets... Autrement dit, **la majorité de ces déchets n'a pas sa place dans la poubelle grise**.



69%

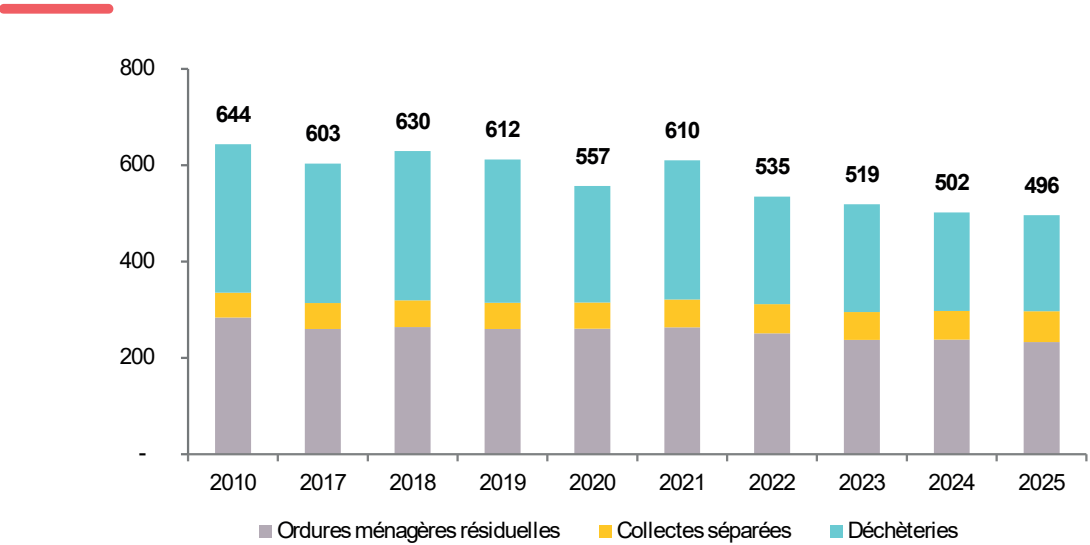
des déchets présents dans les ordures ménagères résiduelles ne devraient pas s'y trouver. Ils relèvent de filières de tri existantes ou de gestes de prévention et pourraient être mieux valorisés.

Récapitulatif général des tonnages

Si l'on regroupe les moyennes par habitant de l'ensemble des déchets produits et collectés par les différents modes existants, on en déduit une production globale moyenne de déchets à traiter par habitant sur le territoire comme suit :

FLUX/HAB.	2010	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OMR	284	260	264	260	261	263	251	237	238	233
Collectes séparées	52	53	56	54	54	58	60	58	59	64
Déchèteries	308	290	310	298	242	289	223	223	205	200
Total	644	603	630	612	557	610	535	519	502	496

PERFORMANCES GLOBALES DES COLLECTES (KG/HAB)



La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) vise concrètement à réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant entre 2010 et 2020. Cet objectif a, depuis, été renforcé par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), qui le fixe à 15 % à horizon 2030 soit 547 kg/hab/an.

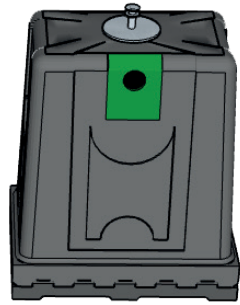
RAPPEL CARACTÉRISATION 2025 - GISEMENTS POTENTIELS

Ordures Ménagères Résiduelles :

baisse potentielle de 233 à 76 kg/hab/an



-67% de baisse potentielle



Collectes séparées : hausse potentielle de 65 à 213 kg/hab/an

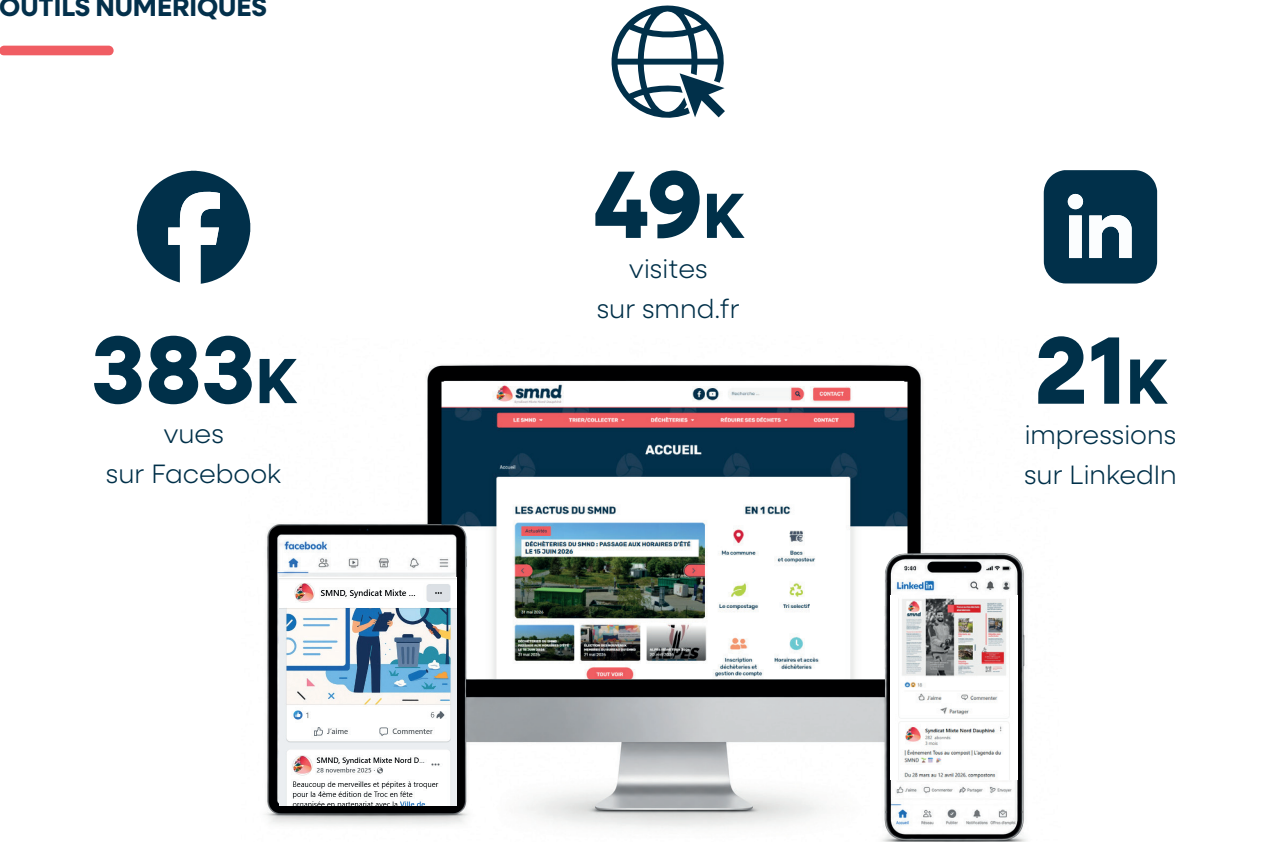
+228% de hausse potentielle

Relations usagers

TRAITEMENT DES DEMANDES

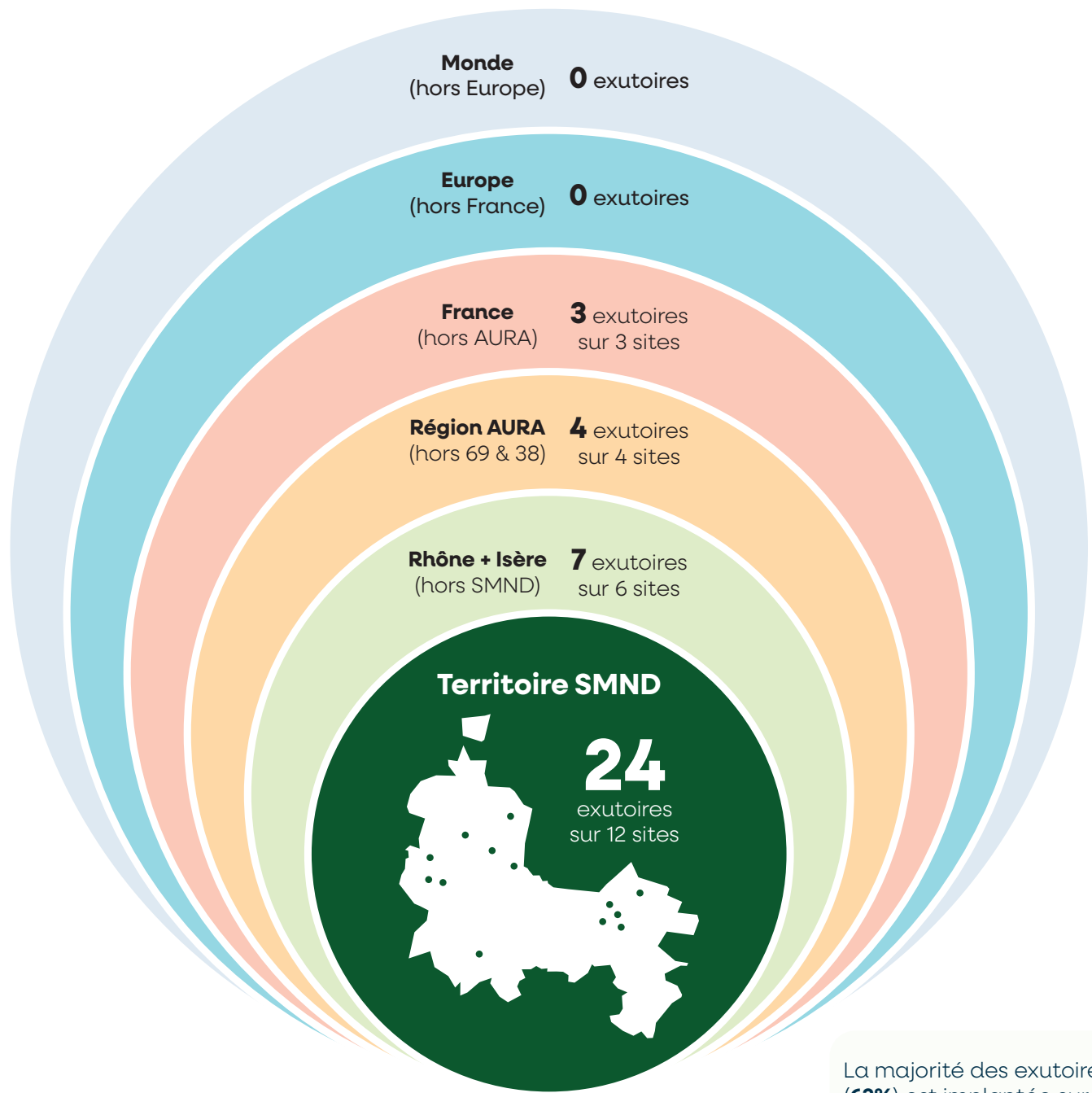


OUTILS NUMÉRIQUES



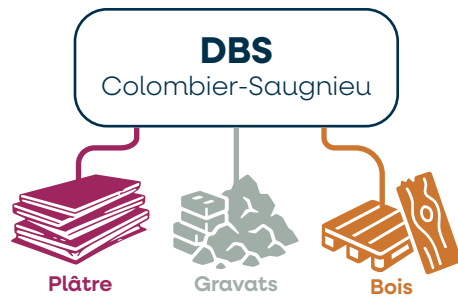
Les unités de traitement

RÉPARTITION DES EXUTOIRES PAR MAILLE TERRITORIAL



Un exutoire correspond à une filière de traitement. Un même site peut traiter plusieurs flux.

Exemple :



1 site - 3 exutoires

La majorité des exutoires (63%) est implantée sur le territoire du SMND.

Plus de 80% des exutoires sont localisés dans les départements du Rhône et de l'Isère.

Aucun exutoire n'est situé hors de France.

Les modes de traitement

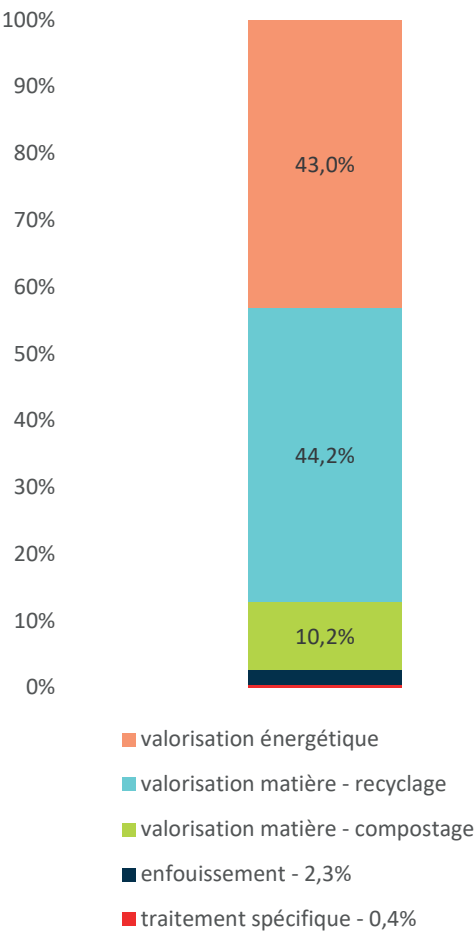
Plus de la moitié des tonnages sont valorisés énergétiquement via les UVE, principalement les OMR et encombrants de déchèteries.

Le recyclage concerne surtout les déchets issus des collectes sélectives ainsi que de nombreux flux de déchèteries (métaux, cartons, mobilier...).

Les déchets verts, souches et troncs et biodéchets sont envoyés sur des plateformes de compostage.

L'enfouissement correspond à une partie des refus issus des centres de tri ainsi que des REFIOM (résidus des fumées d'incinération).

Les DMS sont soumis à des traitements spécifiques selon leur nature pour en neutraliser la dangerosité.



97,4 %
des déchets collectés ont fait l'objet d'une valorisation

SOUS-PRODUITS DE L'INCINÉRATION

La valorisation énergétique en UVE génère des sous-produits qu'il est nécessaire de prendre en charge. La répartition de ces flux est la suivante :

6,7 % correspondent au recyclage de



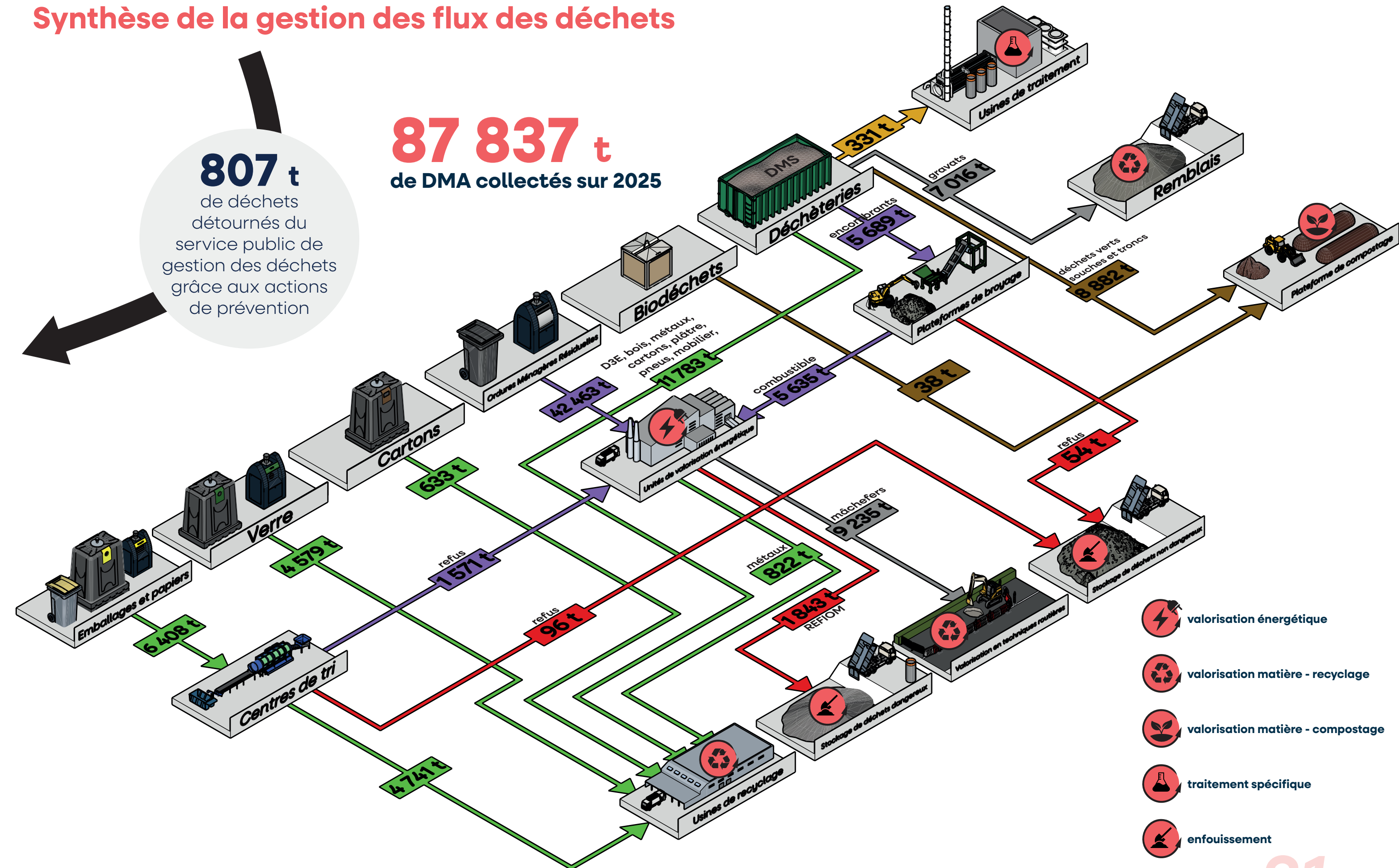
métaux, 15,9 % sont constitués de Résidus d'Épuration des Fumées (REFIOM), qui sont dirigés vers des ISDD, 77,5 % sont des mâchefers valorisés dans les techniques routières.

Synthèse de la gestion des flux des déchets

807 t

de déchets
détournés du
service public de
gestion des déchets
grâce aux actions
de prévention

87 837 t
de DMA collectés sur 2025



INDICATEURS FINANCIERS

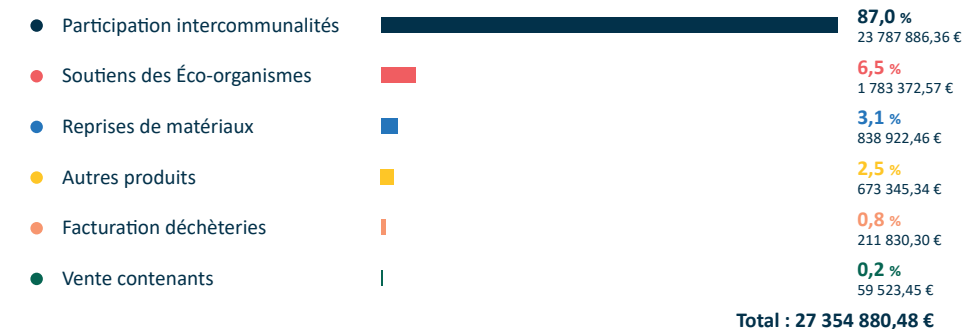
Le bilan financier



RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

87,0 %

des recettes de fonctionnement proviennent de la participation des EPCI membres.



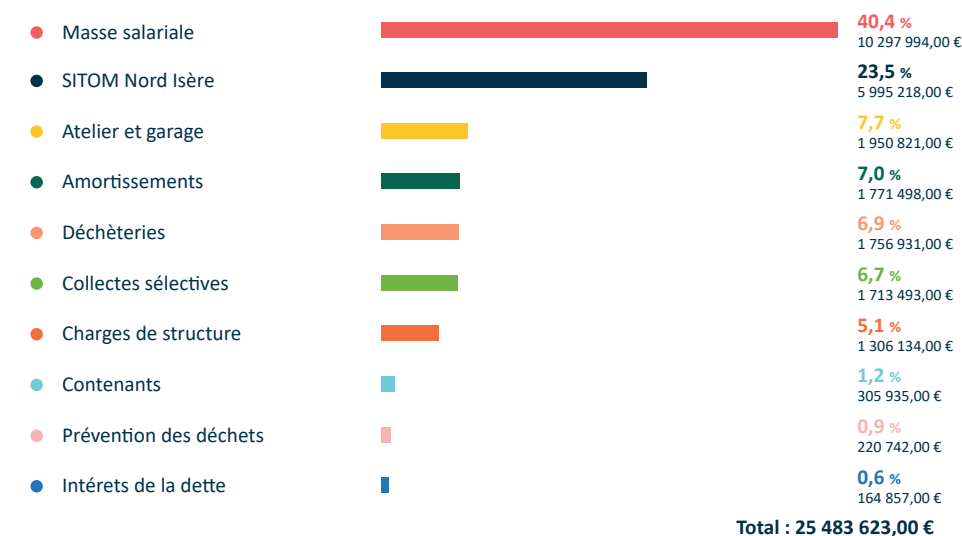
RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

40,4 %

des dépenses de fonctionnement sont liées aux charges de personnel.

23,5 %

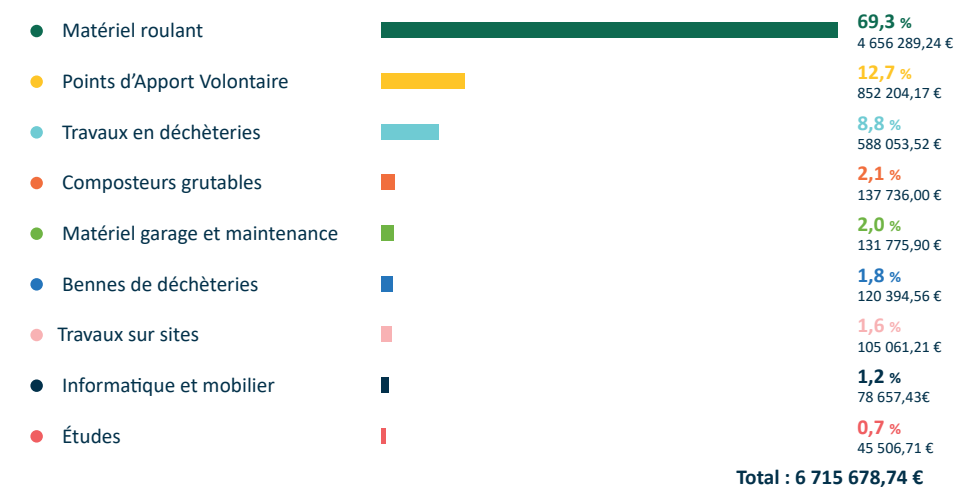
pour le Pôle Déchets Énergie soit le deuxième poste de dépenses.



RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

69,3 %

des dépenses d'investissement sont consacrées au matériel roulant.



Évolution et comparaison des coûts

COÛTS AIDÉS/HABITANT HT PAR FLUX - SMND :

FLUX	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OMR	PAP	61,01 €	61,18 €	65,82 €	73,39 €	73,26 €	74,47 €
	PAV	24,10 €	32,86 €	24,93 €	22,39 €	21,78 €	23,83 €
	Globalisé	57,88 €	58,80 €	61,20 €	65,69 €	64,43 €	70,70 €
Verre en apport volontaire		0,61 €	0,47 €	0,64 €	0,89 €	0,73 €	2,06 €
Emballages et journaux magazines en apport volontaire		2,13 €	2,18 €	6,74 €	7,08 €	0,02 €	4,44 €
Emballages et journaux magazines en porte à porte		5,66 €	5,65 €	7,23 €	8,26 €	10,66 €	15,02 €
Cartons en apport volontaire		-	-	-	-	-	1,06 €
Biodéchets en apport volontaire		-	-	-	-	-	5,82 €
Déchèteries		34,84 €	34,43 €	36,44 €	36,34 €	40,70 €	34,66 €
COÛT GLOBAL		96,19 €	96,27 €	103,14 €	108,17 €	110,23 €	122,55 €

DONNÉES RÉGIONALES ET NATIONALES POUR 2022 :

OMR	VERRE	EMBALLAGES ET JOURNAUX MAGAZINES	DÉCHÈTERIES	COÛT TOTAL
59,60 €	2,30 €	8,50 €	27,90 €	104,20 €

source : Référentiel coûts Auvergne-Rhône-Alpes 2022 - édition 2025 - ORDEC

OMR	VERRE	EMBALLAGES ET JOURNAUX MAGAZINES	DÉCHÈTERIES	COÛT TOTAL
64,93 €	2,07 €	11,94 €	27,92 €	116,09 €

source : Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France métropolitaine - Données 2022

COMPARAISON DES COÛTS À LA TONNE :

COÛT AIDÉ €/HT/TONNE	OMR	EMBALLAGES ET JOURNAUX MAGAZINES	VERRE	DÉCHÈTERIES (HORS GRAVATS)
SMND (2025)	303,64 €	258,68 €	81,96 €	269, 52 €
Région AURA (ORDEC 2022)	273,7 €	185,8 €	65,2 €	165,5 €
Référentiel national (ADEME 2020)	249 €	233 €	36 €	134 €

La comparaison des coûts avec des données régionales ou nationales s'effectuant avec plusieurs années de décalage, il est essentiel de replacer les chiffres dans leur contexte, comme l'augmentation récente des prix de l'énergie, ou le passage aux extensions de consignes de tri obligatoire en 2023. Les coûts à la tonnes du flux «déchèteries» sont significativement plus élevés au SMND. Ce différentiel peut en partie s'expliquer par le choix de conserver un maillage dense d'équipements de proximité en complément des déchèteries de plus grosses capacités (voir ci-contre).



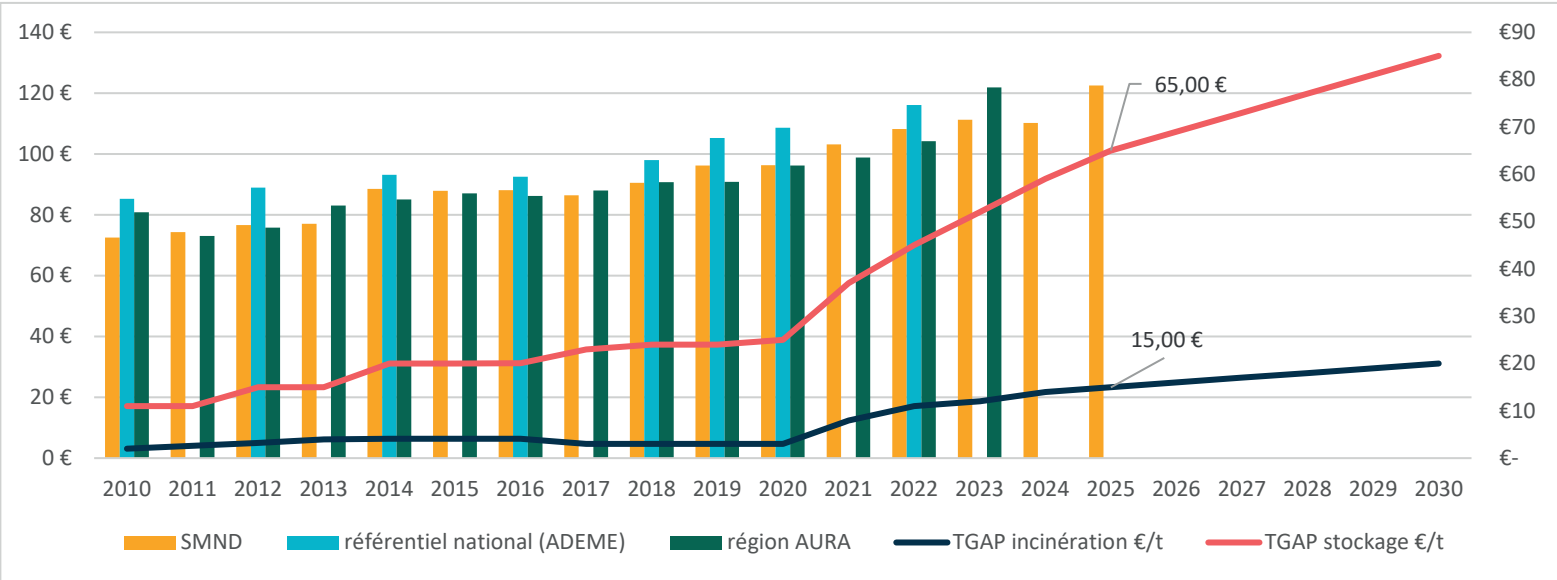
population moyenne desservie par déchèterie : **13 763**
nombre moyen de communes desservies par déchèterie : **6,88**



population moyenne desservie par déchèterie : **19 377**
nombre moyen de communes desservies par déchèterie : **4,86**



population moyenne desservie par déchèterie : **12 054**
nombre moyen de communes desservies par déchèterie : **2,86**



La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est une taxe gouvernementale. Elle a été mise en place en 1999 et a pour objectif d'encourager les producteurs d'activités dites « polluantes » à réduire leur empreinte environnementale.

Elle implique que toute personne morale ou physique ayant des activités à fortes externalités environnementales négatives doit payer la TGAP.

2021 marque le début d'une hausse particulièrement importante des TGAP qui concerne les activités de stockage et d'incinération des déchets. En 2025, elles ont respectivement été multipliées par 2,6 et 5.

Le SMND vise ainsi depuis 2022 à réorienter une partie de ses flux vers des modes de traitement plus favorables :

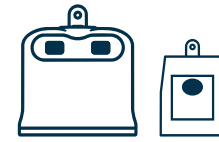
- passage en extension de consignes de tri, mise en place d'un nouveau flux de plâtre en déchèteries pour augmenter le recyclage.
- surtri des encombrants pour rediriger ce flux vers l'incinération au lieu de l'enfouissement, beaucoup plus taxé.
- Développement de nouveau flux en apport volontaire : cartons et biodéchets.

Le PLPDMA adopté en 2023 vise également à réduire la quantité de déchets à traiter donc les coûts induits.

PIÈCES ANNEXES

Performances par EPCI - OMA

COLLECTES SÉPARÉES



Zones collectées
intégralement en
AV (emballages/
papiers + verre
+ cartons +
biodéchets)

EPCI	POPULATION 2025	TONNAGES 2025				
		EMBALLAGES PAPIERS	VERRE	CARTONS	BIODÉCHETS	TOTAL
CAPI	29 873	804,14	1 140,52	100,22	0,00	2 044,88
Coll'In	13 599	266,91	400,58	33,73	0,00	701,22
TOTAL AV	43 472	1 071,05	1 541,10	133,95	0,00	2 746,10

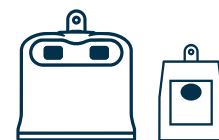
EPCI	POPULATION 2025	PERFORMANCES EN KG/HABITANT 2025				
		EMBALLAGES PAPIERS	VERRE	CARTONS	BIODÉCHETS	TOTAL
CAPI	29 873	26,92	38,18	3,35	0,00	68,45
Coll'In	13 599	19,63	29,46	2,48	0,00	51,56
TOTAL AV	43 472	24,64	35,45	125,06	0,00	63,17



Zones collectées
en porte à porte
(emballages/
papiers) et en AV
(verre + cartons
+ biodéchets)

EPCI	POPULATION 2025	TONNAGES 2025				
		EMBALLAGES PAPIERS	VERRE	CARTONS	BIODÉCHETS	TOTAL
CAPI	83 557	2 820,79	1 505,96	411,16	26,50	4 764,41
Coll'In	12 307	562,26	332,33	47,18	6,50	948,27
CCEL	43 117	1 953,80	1 199,21	40,84	19,40	3 213,24
TOTAL PAP	138 981	5 336,85	3 037,50	499,17	52,40	8 925,92

EPCI	POPULATION 2025	PERFORMANCES EN KG/HABITANT 2025				
		EMBALLAGES PAPIERS	VERRE	CARTONS	BIODÉCHETS	TOTAL
CAPI	83 557	33,76	18,02	4,92	0,32	57,02
Coll'In	12 307	45,69	27,00	3,83	0,53	77,05
CCEL	43 117	45,31	27,81	0,95	0,45	74,52
TOTAL PAP	138 981	38,40	21,86	93,53	17,25	64,22



Données
globales

EPCI	POPULATION 2025	TONNAGES 2025				
		EMBALLAGES PAPIERS	VERRE	CARTONS	BIODÉCHETS	TOTAL
CAPI	113 430	3 624,93	2 646,48	511,38	26,50	6 809,29
Coll'In	25 906	829,17	732,91	80,91	6,50	1 649,48
CCEL	43 117	1 953,80	1 199,21	40,84	19,40	3 213,24
TOTAL PAP	182 453	6 407,90	4 578,60	633,12	52,40	11 672,02

EPCI	POPULATION 2025	PERFORMANCES EN KG/HABITANT 2025				
		EMBALLAGES PAPIERS	VERRE	CARTONS	BIODÉCHETS	TOTAL
CAPI	113 430	31,96	23,33	4,51	0,23	60,03
Coll'In	25 906	32,01	28,29	3,12	0,25	63,67
CCEL	43 117	45,31	27,81	0,95	0,45	74,52
TOTAL PAP	182 453	35,12	25,09	3,47	0,29	63,97



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

EPCI	POPULATION 2025	TONNAGES 2025	KG/HABITANT 2025
CAPI	113 430	27 188	239,7
Coll'in	25 906	5 380	207,7
CCEL	43 117	9 895	229,5
TOTAL	182 453	42 463	232,7

Fréquences de collectes en porte-à-porte

FRÉQUENCES DE COLLECTES DES BACS OMR

COMMUNE	EPCI	POPULATION	FRÉQUENCE	COMMUNE	EPCI	POPULATION	FRÉQUENCE
BONNEFAMILLE	COLL'IN	1 113	C1	NIVOLAS-VERMELLE	CAPI	2 785	C2
BOURGOIN-JALLIEU	CAPI	30 437	C2/C3	OYTIER-SAINT-OBLAS	COLL'IN	1 766	C1
CHARANTONNAY	COLL'IN	2 040	C1	PUSIGNAN	CCEL	4 185	C2
CHÂTEAUVILAIN	CAPI	762	C1	ROCHE	COLL'IN	2 246	C1
CHÈZENEUVE	CAPI	671	C1	RUY-MONTCEAU	CAPI	4 882	C1
COLOMBIER-SAUGNIEU	CCEL	2 905	C1	ST-ALBAN-DE-ROCHE	CAPI	2 207	C2
CRACHIER	CAPI	607	C1	ST-BONNET-DE-MURE	CCEL	7 098	C2
DIÉMOZ	COLL'IN	2 955	C1	ST-GEORGES-D'ESPÉRANCHE	COLL'IN	3 571	C1
DOMARIN	CAPI	1 694	C1	ST-JUST-CHALEYSSIN	COLL'IN	2 724	C1
ECLOSE-BADINIÈRES	CAPI	1 543	C1	ST-LAURENT-DE-MURE	CCEL	5 719	C2
FOUR	CAPI	1 707	C1	ST-PIERRE-DE-CHANDIEU	CCEL	4 674	C1
GENAS	CCEL	13 698	C2	ST-QUENTIN-FALLAVIER	CAPI	6 228	C2
GRENAY	COLL'IN	1 643	C1	ST-SAVIN	CAPI	4 389	C1
HEYRIEUX	COLL'IN	4 899	C2	SATOLAS-ET-BONCE	CAPI	2 575	C1
JONS	CCEL	1 609	C2	SÉRÉZIN-DE-LA-TOUR	CAPI	1 169	C1
LA VERPILLIÈRE	CAPI	7 737	C1	SUCCIEU	CAPI	787	C1
LES ÉPARRES	CAPI	1 007	C1	TOUSSIEU	CCEL	3 229	C1
L'ISLE-D'ABEAU	CAPI	17 362	C2	VALENCIN	COLL'IN	2 949	C1
MAUBEC	CAPI	1 968	C1	VAULX-MILIEU	CAPI	2 540	C0,5/C1
MEYRIÉ	CAPI	1 120	C1	VILLEFONTAINE	CAPI	19 253	C2

FRÉQUENCES DE COLLECTES DES BACS DE TRI EMBALLAGES & PAPIERS

COMMUNE	EPCI	POPULATION	FRÉQUENCE	COMMUNE	EPCI	POPULATION	FRÉQUENCE
BONNEFAMILLE	COLL'IN	1115	C0,5	ST-BONNET-DE-MURE	CCEL	7029	C1
BOURGOIN-JALLIEU	CAPI	30195	C1	ST-GEORGES-D'ESPÉRANCHE	COLL'IN	3553	C1
COLOMBIER-SAUGNIEU	CCEL	2800	C1	ST-JUST-CHALEYSSIN	COLL'IN	2738	C1
GENAS	CCEL	13744	C1	ST-LAURENT-DE-MURE	CCEL	5689	C1
HEYRIEUX	COLL'IN	4771	C0,5	ST-PIERRE-DE-CHANDIEU	CCEL	4683	C0,5
JONS	CCEL	1544	C0,5	ST-QUENTIN-FALLAVIER	CAPI	6175	C1
LA VERPILLIÈRE	CAPI	7593	C1	TOUSSIEU	CCEL	3237	C1
L'ISLE-D'ABEAU	CAPI	17441	C1	VAULX-MILIEU	CAPI	2554	C1
PUSIGNAN	CCEL	4210	C0,5	VILLEFONTAINE	CAPI	19 253	C1

Tonnages et flux collectés en déchèteries

DÉCHÈTERIE	ENCOMBRANTS	GRAVATS	VÉGÉTAUX	MÉTAUX	CARTONS	BOIS	SOUCHES
BOURGOIN-JALLIEU	923,90	1 206,41	1 413,29	263,20	256,60	531,77	47,14
CHÂTEAUVILAIN	75,38	208,43	199,64	35,79	24,16	59,53	0,00
COLOMBIER-SAUGNIEU	389,59	452,10	532,91	39,78	57,60	182,00	25,11
JONS	337,90	327,90	396,91	59,05	47,28	118,62	14,70
L'ISLE-D'ABEAU	413,27	569,23	689,55	130,19	113,02	257,98	2,40
NIVOLAS-VERMELLE	215,79	421,88	499,32	67,40	68,20	150,54	23,20
ROCHE	294,03	184,15	301,22	49,43	49,06	110,01	0,00
RUY-MONTCEAU	195,10	269,50	424,53	63,05	64,84	147,92	0,00
SATOLAS-ET-BONCE	250,30	315,40	336,66	64,74	49,51	156,44	10,22
SAINT-GEORGES-D'ESPÉRANCHE	269,16	211,70	319,97	66,76	48,32	120,43	14,32
SAINT-LAURENT-DE-MURE	769,05	933,28	1 274,83	189,58	155,84	330,55	38,09
SAINT-QUENTIN-FALLAVIER	205,12	252,08	233,26	65,49	44,14	131,77	0,00
VALENCIN	746,42	949,24	1 050,39	192,95	160,18	425,61	22,58
VILLEFONTAINE	604,16	714,86	966,06	209,35	181,02	351,25	45,32
TOTAL GÉNÉRAL	5 689,17	7 016,16	8 638,54	1 496,76	1 319,77	3 074,42	243,08

DÉCHÈTERIE	PNEUS	PILES	DEEE	MOBILIER	HUILE	ECODDS	DDS HORS PÉRIMÈTRE	PLÂTRE
BOURGOIN-JALLIEU	20,08	2,78	205,21	933,88	11,34	32,73	21,50	124,18
CHÂTEAUVILAIN	3,84	0,42	19,73	74,50	1,44	2,72	4,88	21,45
COLOMBIER-SAUGNIEU	6,36	0,66	48,80	184,54	6,48	7,68	3,62	55,40
JONS	7,90	0,53	32,38	118,21	4,77	8,32	3,06	65,00
L'ISLE-D'ABEAU	16,46	1,39	93,16	346,98	6,84	14,83	7,61	48,52
NIVOLAS-VERMELLE	10,22	0,55	57,26	176,96	5,13	7,52	3,55	49,35
ROCHE	3,20	0,24	27,47	145,04	2,88	4,10	2,88	38,30
RUY-MONTCEAU	2,92	0,38	38,13	114,20	1,98	6,75	6,11	36,66
SATOLAS-ET-BONCE	8,86	0,57	40,69	123,89	2,97	6,13	4,72	26,01
SAINT-GEORGES-D'ESPÉRANCHE	17,56	0,52	35,05	129,85	3,42	4,75	2,30	27,67
SAINT-LAURENT-DE-MURE	20,88	1,44	103,93	409,11	6,48	17,36	6,98	74,70
SAINT-QUENTIN-FALLAVIER	5,52	0,53	18,44	108,59	3,78	6,78	2,72	25,22
VALENCIN	28,78	1,99	117,13	337,90	9,09	21,61	10,22	100,29
VILLEFONTAINE	19,38	1,20	157,77	711,80	6,66	23,75	12,20	98,69
TOTAL GÉNÉRAL	171,96	13,22	995,15	3 915,45	73,26	165,03	92,32	791,44



Tableau des unités de traitement

MATÉRIAUX	LOCALISATION UNITÉS DE TRAITEMENT	MODE DE TRAITEMENT
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	USINE D'INCINÉRATION DU SITOM NORD ISÈRE À BOURGOIN-JALLIEU	VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
EMBALLAGES ET PAPIERS EN APPORT VOLONTAIRE	CENTRE DE TRI SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION À FIRMINY	RECYCLAGE
EMBALLAGES ET PAPIERS EN PORTE À PORTE	CENTRE DE TRI RECYCLAGE ET VALORISATION PAPREC À CHASSIEU	RECYCLAGE
VERRE	OI – MANUFACTURING À BÉZIERS	RECYCLAGE
BIODÉCHETS	LES ALCHEMISTES À VÉNISSIEUX PUIS VALTERRA À ANTHON	VALORISATION ORGANIQUE
CARTONS	ONYX A MEYZIEU	RECYCLAGE
CARTONS	ENVIE À BOURGOIN-JALLIEU	RECYCLAGE
BOIS	DBS À COLOMBIER-SAUGNIEU	RECYCLAGE
BOIS	ARC EN CIEL À BOURGOIN-JALLIEU	RECYCLAGE
DÉCHETS VERTS	PEPINIERES DE ST EX À ST LAURENT DE MURE	VALORISATION ORGANIQUE
DÉCHETS VERTS	SEMIDAO À ST QUENTIN FALLAVIER	VALORISATION ORGANIQUE
DÉCHETS VERTS	CBE À ST SAVIN	VALORISATION ORGANIQUE
SOUCHES	CBE À ST SAVIN	VALORISATION ORGANIQUE
SOUCHES	PEPINIERES DE ST EX À ST LAURENT DE MURE	VALORISATION ORGANIQUE
GRAVATS	DBS À COLOMBIER-SAUGNIEU	REMBLAIS
GRAVATS	ARC EN CIEL À BOURGOIN-JALLIEU	REMBLAIS
GRAVATS	DELAUZUN À ST PIERRE DE CHANDIEU	REMBLAIS
ENCOMBRANTS	USINE D'INCINÉRATION DU SITOM NORD ISÈRE À BOURGOIN-JALLIEU	VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
ENCOMBRANTS	ISDND À SATOLAS ET BONCE	ENFOUISSEMENT RÉSIDUEL
FERRAILLES	ARC EN CIEL À BOURGOIN-JALLIEU	RECYCLAGE
FERRAILLES	DERICHEBOURG À SAINT PIERRE DE CHANDIEU	RECYCLAGE
PLÂTRE	DBS À COLOMBIER-SAUGNIEU	RECYCLAGE
PLÂTRE	ARC EN CIEL À BOURGOIN-JALLIEU	RECYCLAGE
PNEUS	CONTRAT AVEC ALIAPUR : EUREC À SAINT PIERRE DE CHANDIEU	RECYCLAGE
PNEUS	CONTRAT AVEC ALIAPUR : TFM À FAREINS (01)	RECYCLAGE
DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT	CONTRAT AVEC ÉCO-MOBILIER : ARC EN CIEL À BOURGOIN-JALLIEU	RECYCLAGE
DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT	CONTRAT AVEC ECO-MOBILIER : PAPREC À SAINT PRIEST	RECYCLAGE
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE	CONTRAT AVEC ECOSYSTEM : ENVIE À BOURGOIN-JALLIEU	RECYCLAGE
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉ-CIAUX	CONTRAT AVEC ECO DDS : SERFIM (69)	TRAITEMENT SUIVANT PRODUIT
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX	CONTRAT AVEC ECO DDS : TRIALP À CHAMBÉRY	TRAITEMENT SUIVANT PRODUIT
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX	CONTRAT AVEC ECO DDS : ARC EN CIEL À BOURGOIN-JALLIEU (PRAXY)	TRAITEMENT SUIVANT PRODUIT
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX HORS FILIÈRE	SARPI À LA TALAUDIÈRE	TRAITEMENT SUIVANT PRODUIT
CARTOUCHES D'ENCRE	CONTRAT AVEC PRINTERRE À CHERISY (28)	RECYCLAGE
HUILES MINÉRALES	ECO-HUILE À LILLEBONNE (76)	RECYCLAGE
LAMPES ET NÉONS	CONTRAT AVEC ECOSYSTEM : ENVIE À BOURGOIN-JALLIEU	RECYCLAGE
RADIOGRAPHIES	RHÔNE ALPES ARGENT À SAINT GEORGES D'ESPÉRANCHE	RECYCLAGE
PILES	PRAXY À IZEAX	RECYCLAGE
PILES	PAPREC À CHASSIEU	RECYCLAGE

Matrice des coûts

[illegible]

Résultats de collectes

OMA 2025

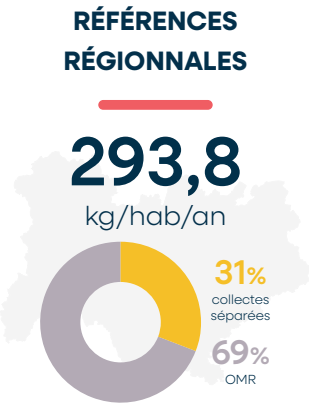
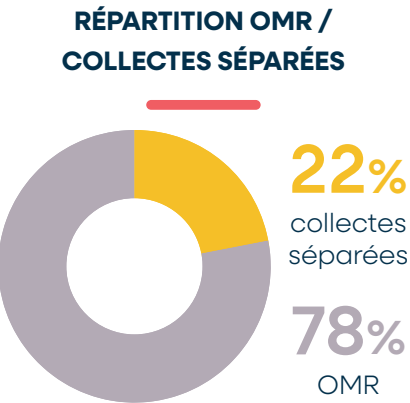


SMND



182 453 habitants
population INSEE 2025

FLUX COLLECTÉ	PERFORMANCES	ÉVOLUTION 2024-2025	COMPARAISON RÉGION
Verre	25,1 kg/hab/an	+6,5%	33,5 kg/hab/an -25,2%
Emballages et papiers	35,1 kg/hab/an	+2,3%	48,0 kg/hab/an -26,8%
Cartons	3,5 kg/hab/an	+34,5%	5,7* kg/hab/an -39,4%
Biodéchets	0,3 kg/hab/an	0,0%**	4,2 kg/hab/an -93,2%
Ordures Ménagères Résiduelles	232,7 kg/hab/an	-2,2%	202,3 kg/hab/an +15,0%



* Les données régionales ne distinguent pas spécifiquement les cartons. Le ratio indiqué concerne également d'autres flux (encombrants, déchets verts...).

** La collecte des biodéchets a débuté courant 2025 et ne concerne que les communes d'Heyrieux, St Pierre de Chandieu, St Bonnet de Mure, St Laurent de Mure, St Quentin Fallavier et La Verpillière.

Résultats de collectes

OMA 2025

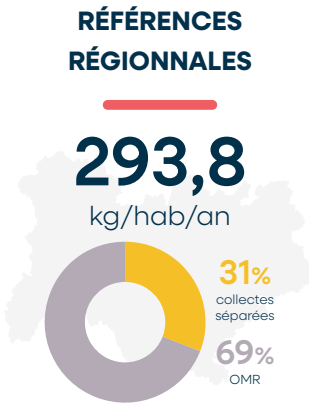
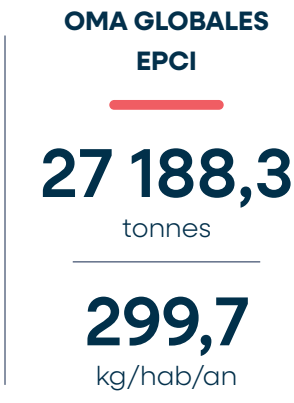
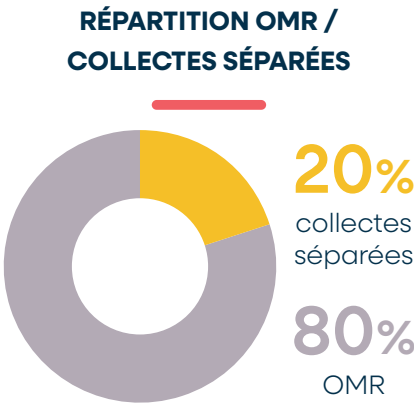


CAPI



113 430 habitants
population INSEE 2025

FLUX COLLECTÉ	PERFORMANCES	ÉVOLUTION 2024-2025	COMPARAISON RÉGION
Verre	23,3 kg/hab/an	+11,8%	33,5 kg/hab/an -30,4%
Emballages et papiers	32,0 kg/hab/an	+1,9%	48,0 kg/hab/an -33,4%
Cartons	4,5 kg/hab/an	+15,0%	5,7* kg/hab/an -21,3%
Biodéchets	0,2 kg/hab/an	0,0%**	4,2 kg/hab/an -94,5%
Ordures Ménagères Résiduelles	239,7 kg/hab/an	-2,1%	202,3 kg/hab/an +18,5%



* Les données régionales ne distinguent pas spécifiquement les cartons. Le ratio indiqué concerne également d'autres flux (encombrants, déchets verts...).

** La collecte des biodéchets a débuté courant 2025 et ne concerne que les communes de St Quentin Fallavier et La Verpillière.

Résultats de collectes
OMA 2025

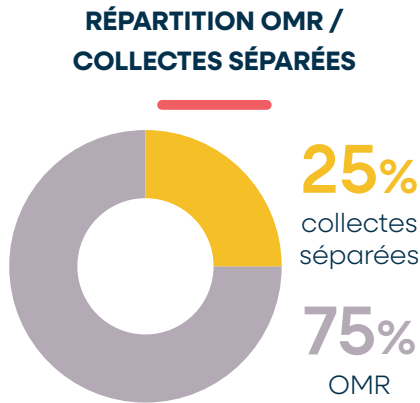


CCEL



43 117 habitants
population INSEE 2025

FLUX COLLECTÉ	PERFORMANCES	ÉVOLUTION 2024-2025	COMPARAISON RÉGION
Verre	27,8 kg/hab/an	-1,4%	33,5 kg/hab/an -17,1%
Emballages et papiers	45,3 kg/hab/an	+4,3%	48,0 kg/hab/an -5,6%
Cartons	0,9 kg/hab/an	+448,3%	5,7* kg/hab/an -83,5%
Biodéchets	0,4 kg/hab/an	0,0%**	4,2 kg/hab/an -89,4%
Ordures Ménagères Résiduelles	229,5 kg/hab/an	-2,4%	202,3 kg/hab/an +13,4%



* Les données régionales ne distinguent pas spécifiquement les cartons. Le ratio indiqué concerne également d'autres flux (encombrants, déchets verts...).

** La collecte des biodéchets a débuté courant 2025 et ne concerne que les communes de St Pierre de Chandieu, St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure.

Résultats de collectes
OMA 2025

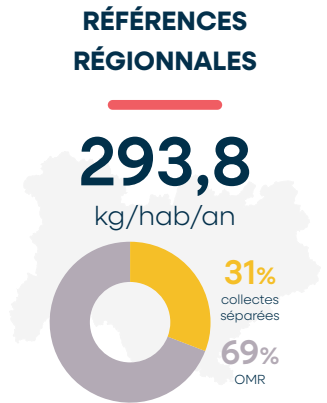
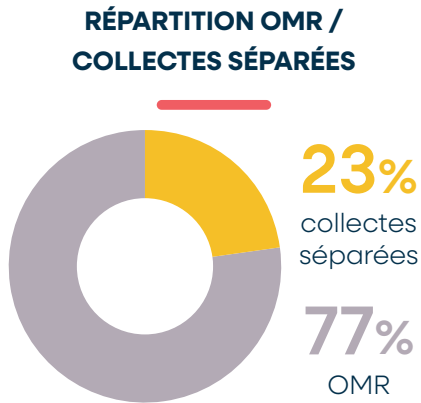


COLL'IN



25 906 habitants
population INSEE 2025

FLUX COLLECTÉ	PERFORMANCES	ÉVOLUTION 2024-2025	COMPARAISON RÉGION
Verre	28,3 kg/hab/an	+9,8%	33,5 kg/hab/an -15,7%
Emballages et papiers	32,0 kg/hab/an	+0,8%	48,0 kg/hab/an -33,3%
Cartons	3,1 kg/hab/an	+286,5%	5,7* kg/hab/an -45,5%
Biodéchets	0,3 kg/hab/an	0,0%**	4,2 kg/hab/an -94,1%
Ordures Ménagères Résiduelles	207,7 kg/hab/an	-2,2%	202,3 kg/hab/an +2,6%



* Les données régionales ne distinguent pas spécifiquement les cartons. Le ratio indiqué concerne également d'autres flux (encombrants, déchets verts...).

** La collecte des biodéchets a débuté courant 2025 et ne concerne que la commune d'Heyrieux.

Glossaire

Collectes sélectives (CS)

Collectes visant à ramasser la partie recyclable des ordures ménagères (verre d'emballage, papier graphique, emballages en plastique...) pour les valoriser dans des unités de traitement spécifiques. Elles peuvent être dédiées à un flux unique (verre - silo vert) ou plusieurs flux (collecte multimatériaux - bac et silo jaune).

Compostage

Processus de fermentation permettant par l'action d'organismes biologiques la décomposition accélérée de déchets organiques en produit valorisable, le compost.

Coût aidé

Correspond au coût complet auquel sont soustraits les produits industriels (vente de matériaux...) ainsi que les soutiens et aides.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Déchets issus des ménages ainsi que de certaines activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites (maximum 1 320 litres d'ordures ménagères résiduelles hebdomadaires), peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)

Déchets présentant un danger de par leur nature toxique, inflammable et/ou corrosive.

Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE/D3E)

Déchets issus des appareils fonctionnant grâce à un courant électrique ou à un champ électromagnétique, ou encore les appareils de mesure de ces courants et champs, conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1000 volts en courant alternatif et 1500 volts en courant continu.

Éco-Organisme

Structure à but non lucratif à laquelle les producteurs transfèrent leurs obligations de collecte et de traitement moyennant le paiement d'une contribution financière. Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges précis pour mener à bien leur mission.

Éco-DDS

Éco-Organisme chargé d'encourager au tri, de collecter et de traiter une partie des DMS des particuliers.

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Regroupement de communes ayant pour objet d'assurer certaines prestations ou d'élaborer des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme.

Fréquence de collecte

Nombre de ramassages hebdomadaires des ordures ménagères. Dans le cas de trois collectes par semaine, la fréquence est notée C3, alors qu'une seule collecte toutes les deux semaines est notée C0,5. Une collecte en C7 indiquerait ainsi un ramassage quotidien.

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Équipement destiné à stocker des déchets dits ultimes car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives.

Point d'Apport Volontaire (PAV)

Espace disposant d'un ou plusieurs silos de tri.

Point d'Apport Volontaire enterré (PAVe)

Espace disposant d'un ou plusieurs silos enterrés d'ordures ménagères et/ou de tri.

Recyclage

Retraitement des matériaux ou des substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

Usine d'incinération réservée aux déchets ménagers et assimilés.

Notes



SITE D'HEYRIEUX

1180, Chemin de Rajat
38540 HEYRIEUX

SITE DE BOURGOIN-JALLIEU

3, Rue du Pont Rouge
38300 BOURGOIN
JALLIEU

Tél. – 04 78 40 03 30

info@smnd.fr
smnd.fr